

ÉCONOMIE C1

Près de 300 emplois disparaissent dans la confection en Estrie

DRUMMOND A3

Meurtre: les policiers ont agi rapidement (la SQ)



CONSTITUTION C8

Bourassa accepterait un processus en deux étapes

SPORTS B1

Les Nordiques défont les Whalers une fois de plus: 2-0

MANIF A10

La nouvelle taxe sur les cigarettes est là pour rester



MÉTÉO A2

(70e jour de l'année)

Pluie: 6 à - 3 C

Lever du soleil: 6h09

Coucher du soleil: 17h46

Demain: faible neige

AUJOURD'HUI

**AUTOMOBILE 1992
Cahier spécial**



Réalisation du service de publicité de La Tribune 38793

La taxe américaine tue déjà une scierie

□ Paul Vallée Inc. ferme si Washington maintient sa décision

Michel MORIN Sawyerville

Rappé d'un droit compensateur de 14,48 pour cent par le gouvernement américain, le manufacturier de bois de sciage Paul Vallée Inc. de Sawyerville menace de fermer boutique et de priver de leur gagne-pain 55 travailleurs.

Se disant incapables de faire face à la concurrence en devant payer cette surtaxe sur le bois d'oeuvre, les dirigeants de cette entreprise familiale n'ont d'autre choix que d'envisager la fermeture. Leur décision apparaît très ferme et seule une volte-face de Washington pourrait permettre de poursuivre les opérations de cette firme vieille de 34 ans.

Paul Vallée, le président-fondateur, et son fils Richard, qui assume les fonctions de secrétaire-trésorier, ne comprennent pas pourquoi leur entreprise n'a pas été exemptée de ce droit compensateur, au même titre par exemple que la scierie Marcel Lauzon, d'East Hereford.

La matière première utilisée par

la firme Paul Vallée provient à 80 pour cent seulement du Québec; le reste provenant entièrement des États-Unis. Et encore. Les Vallée n'achètent pas de bois venant des terres publiques, ce qui est considéré par le département américain du Commerce extérieur comme de la matière première indûment subventionnée.

«Le peu de bois que nous achetons au Québec et qui est destiné au marché américain nous est fourni par des producteurs de terrains privés. Ce n'est donc pas du bois subventionné. Je ne comprends pas pourquoi nous ne sommes pas exemptés de cette taxe, commente Richard Vallée, la rage au coeur. Es-tu capable, toi, de compétitionner quand tu pars 15 pour cent en arrière des autres? C'est impossible.»

Devant cet état de fait, les dirigeants de l'entreprise ont signifié leurs intentions au ministre québécois du Travail, Norman Cherry. Et le texte de la missive ne laisse place à aucune interprétation.

«... Nous sommes donc confrontés à une situation qui nous

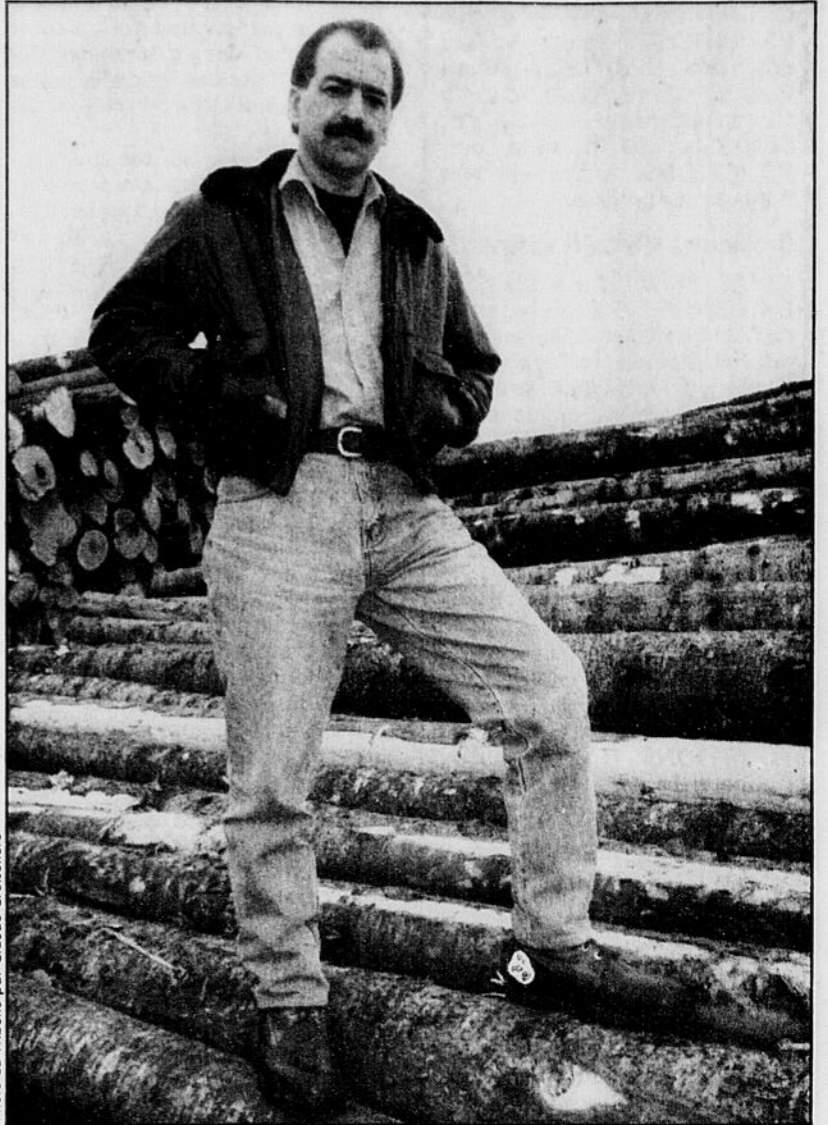
oblige à vous aviser qu'il nous sera financièrement et moralement impossible de tenir le coup et que notre usine, qui aurait eu ses 34 ans d'existence, se verra obligée de fermer ses portes d'ici trois mois, mettant à pied plus de 55 personnes et un bon nombre de sous-traitants.»

S'agit-il davantage d'une menace, histoire de faire pression sur les autorités gouvernementales? Absolument pas, rétorquent les dirigeants. À moins que le gouvernement canadien puisse faire revenir Washington sur sa décision, ce qui aurait pour effet de lever l'imposition de ce droit compensateur, les Vallée mettront la clé dans la porte.

La famille Vallée possède deux autres usines, l'une du côté de La Patrie, l'autre aux États-Unis, à Milan, dans l'État du New-Hampshire.

«Ça se déménage de l'autre bord une usine, indique clairement Richard Vallée. Tant qu'à se faire avoir ici, pas pire aller aux États.»

Et l'économie locale? «Le gouvernement s'en sacré, de son économie locale», reprend-il aussitôt.



Richard Vallée, qui se veut la relève de son père Paul, s'explique mal la décision de Washington. Une décision qui pourrait se révéler funeste pour l'économie de Sawyerville. Les employés de la scierie, eux, sont sous le choc. (VOIR AUTRE TEXTE EN PAGE A5)

LE SIROP NOUVEAU EST ARRIVÉ!



Plusieurs acériculteurs de l'Estrie s'affairent à produire les premiers gallons de sirop, cuvée 1992. Le redoux des derniers jours a fait son oeuvre. De bonnes coulées ont été constatées, hier, comme le montre Réal Burelle de Melbourne, près de Richmond, qui exploite 4500 entailles. Il ne manque qu'un peu de soleil pour faire le bonheur des acériculteurs, qui sont pas moins de 1075 en Estrie. La production de la région est d'ailleurs la quatrième en importance au Québec.

UN REPORTAGE EN PAGE A4.

28 millions \$ en taxes impayées sur le tabac!

Montréal (PC)

Un homme d'affaires amérindien de Kahnawake et membre influent des Warriors, Philip Deering, a été condamné par la Cour supérieure à verser au ministère québécois du Revenu un montant de près de 52 millions \$, a rapporté hier soir la société Radio-Canada.

M. Deering a omis de remettre au ministère du Revenu des taxes pour un montant de 28,2 millions \$ au cours des huit premiers mois de 1988, alors qu'il faisait le commerce en gros des produits du tabac. Avec les pénalités et les intérêts qui s'ajoutent, la facture atteint maintenant 51,7 millions \$.

Les avis de cotisation expédiés à l'homme

d'affaires étant demeurés sans réponse, Revenu Québec s'était adressé le 14 février dernier à la Cour supérieure pour obtenir une ordonnance de saisie.

Le ministère québécois du Revenu a entrepris des procédures devant la Cour supérieure, à Longueuil, pour récupérer le montant qui lui est dû.

L'ordonnance de saisie ne porte toutefois que sur un camion, et son éventuel contenu, puisqu'il s'agit des seuls biens saisissables connus appartenant à Deering.

La Loi sur les Indiens interdit les saisies immobilières sur les réserves.

Le ministère a cependant enregistré des hypothèques sur trois terrains appartenant à l'homme d'affaires dans la municipalité de Saint-Constant, près de Kahnawake.

La grève des profs risque d'être longue

□ Environ la moitié des cours annulés à l'Université

Gilles FISETTE Sherbrooke

Bien que le terrain n'y soit pas propice compte tenu de plusieurs facteurs (notamment le fait que le régime coopératif oblige un calendrier serré), la grève des membres du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) qui débute ce matin risque d'être longue.

D'abord, parce que les parties en cause sont bien assises sur des positions fort éloignées l'une de l'autre. Et même la perspective de cette grève n'a pas permis un quelconque rapprochement, lors de la rencontre de dernière heure, vendredi dernier. Du côté patronal et syndical, on est demeuré très ferme.

Ensuite, parce qu'une grève du SPPUS ne paralyse pas l'université au complet. Loin de là, même. En fait, on sait en partant que la faculté de Médecine n'est nullement concernée puisqu'aucun membre du SPPUS n'y enseigne. À la faculté des Sciences appliquées, le scénario est pratiquement identique. Dans cette faculté, on ne compte qu'une poignée de membres du SPPUS. Presque tous les enseignants de cette faculté se retrouvent au sein de l'Association des ingénieurs professeurs des sciences appliquées (AIPSA).

Ailleurs, les 370 membres du SPPUS partagent le travail avec des chargés de cours, membres du Syndicat des chargés de cours (SCCUS), un syndicat qui vient de parapher une nouvelle entente avec l'employeur.

Selon le vice-recteur au personnel et aux étudiants, Jacques Auger, on peut avancer que la moitié de l'enseignement, en moyenne, est assurée par des membres du SPPUS dans ces facultés. En moyenne car certaines facultés, dont l'Éducation, voient leurs activités pédagogiques confiées dans une large proportion aux chargés de cours. À la faculté d'Éducation, on évalue que les chargés de cours assurent environ 70 pour cent des activités pédagogiques.

C'est peut-être pourquoi les étudiants, en général, ne semblent pas trop inquiéter par l'arrêt de travail.

Fonds de grève

Du côté du Syndicat des professeurs, on a fourbi les armes. Dans un récent «SPPUS nég», le syndicat signalait à ses membres que le fonds de défense professionnelle permettrait de faire la grève durant au moins 40 jours, sans pénalité. «Notre capacité d'emprunt nous permet de plus de doubler le fonds actuel... Enfin, notre fédération nous a déjà assurés d'un endossement supplémentaire, sans compter les prêts, dons et endossements des autres syndicats québécois et canadiens.»

Le syndicat signale par ailleurs qu'il n'est pas dans son intention de restreindre l'accès au campus.

Une grève, rappelait-il à ses membres, n'est pas une opération administrative mais «une expression de solidarité, de façon à transmettre clairement à l'administration le message que le bilan actuel de la négociation ne nous convient pas.»

Rappelons que les enjeux portent sur les salaires mais aussi, et surtout, sur la parti-

icipation à la gestion académique de l'université, l'élaboration d'une meilleure planification des postes, l'amélioration des ressources à l'enseignement, l'établissement de critères connus et équitables pour l'octroi des permanences et rangs professoraux et, enfin, l'établissement de sanctions en cas de dérogation aux articles de la convention.

Étudiants peu inquiets (A2)



L'entreprise Bois Ouvrés Waterville vient de présenter une toute nouvelle glissière de table qui soulève l'intérêt jusqu'en Europe.

Hier, un fabricant de meubles européen en a même commandé un grand nombre. «Notre première commande de glissières», s'est réjouie la présidente de Bois Ouvrés, Monique Compagna.

La glissière de table novatrice a été présentée à l'exposition AP-PROFAL 1992, à Paris au début de l'année, où elle a décroché le premier prix de l'Innovation technique.

Le nouveau produit a été mis au point par Bois Ouvrés Waterville spécialement pour les tables de type européen, soit les tables qui peuvent s'agrandir par l'ajout de panneaux.



La présidente de Bois Ouvrés Waterville, Monique Compagna (à gauche), et sa fille, Lise Compagna, ont de quoi se réjouir.

EMPLOIS DU JOUR

Secrétaire de direction

CODE PROF: 1179 #2679126
EXIGENCES: min. 3 ans exp./conn. informatique Word Perfect, Lotus/DBase/dactylo 50 mlm/bilingue SALAIRE: \$8.00 à 12.00 h selon exp. FONCTIONS: Assister dir. des finances ds ses travaux.

Dessinateur/trice industriel/le

CODE PROF: 2163 #2675892
EXIGENCES: 5 ans exp. ds le domaine comme dessinateur industriel/diplôme collégial/conn. en trigonométrie/conn. structure d'acier & fabrication de réservoirs SALAIRE: \$8.00 à 15.00/h selon exp. FONCTIONS: dessiner plans de réservoirs selon coordonnées des clients pour envoyer en production

Tech. réparateur/trice balance

CODE PROF: 2165 #2675776
EXIGENCES: DEC inform. 2 ans exp. ds domaine entr. manufacturières/conn. syst. inform./conn. syst. exploit. unix. Word perfect, Lotus SALAIRE: à négocier. FONCTIONS: modifier progr. selon besoins/élaborer prog. informatiques/résoudre problèmes ordre tech. concernant logiciels & prog./procurer support aux utilisateurs.

Program. en informatique

CODE PROF: 2183 #2679195
EXIGENCES: DEC inform. 2 ans exp. ds domaine entr. manufacturières/conn. syst. inform./conn. syst. exploit. unix. Word perfect, Lotus SALAIRE: à négocier. FONCTIONS: modifier progr. selon besoins/élaborer prog. informatiques/résoudre problèmes ordre tech. concernant logiciels & prog./procurer support aux utilisateurs.

Mécanicien/ne moteur diesel

CODE PROF: 8584 #2678381
EXIGENCES: 5 ans exp. min. comme mécanicien diesel sur autobus coach (grand courrier) SALAIRE: à négocier selon exp. FONCTIONS: mécanique générale & entretien préventif sur autobus.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres d'emploi sur le tableau d'affichage.

Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

La grève des profs n'inquiète pas tellement les étudiants de l'Université

Michel RONDEAU Sherbrooke

La grève des professeurs de l'Université de Sherbrooke à compter de ce matin inquiète plus ou moins les étudiants, à court terme, mais leurs inquiétudes s'éteignent à l'idée que le conflit puisse durer plus que deux ou trois semaines.

Patrice Pagé, délégué socio-politique de la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke, a résumé l'état d'esprit qui régnait hier sur le campus de l'Université: «C'est plus tranquille que prévu».

La FEUS, explique M. Pagé, veut demeurer neutre dans le conflit qui oppose le SPUS et l'Université. De fait, dit-il, les représentants des étudiants déplorent que les étudiants perdent des cours, mais ils déplorent en même temps les conditions de travail des professeurs, qui sont moins bonnes à l'Université de Sherbrooke que dans la plupart des autres universités, de l'avis de la FEUS.

Pour l'instant la Fédération étudiante n'a pas l'intention de réagir face à la grève, mais, si elle devait durer, dit Patrice Pagé, «la FEUS avisera» et fera connaître sa position aux parties, à ce moment-là.

Les craintes

Parmi les sujets d'inquiétudes, advenant la prolongation de la grève, des étudiants du régime coopératif pointent la possibilité de rater un stage en milieu de travail. C'est le cas, par exemple, de Lydie Olerly, étudiante de la maîtrise à la faculté des Lettres. «J'éprouve de l'inquiétude parce qu'un retard dans la poursuite du programme pourrait prolonger mes études. J'espère terminer ma maîtrise en septembre, parce que j'ai prévu un stage en milieu de travail à l'automne, ce qui ne serait pas possible si la présente session était décalée.»

Un tel décalage aurait des effets déplorables, croit aussi Marie-Josée Proulx, une étudiante en Administration. «Après la présente session, qui se terminera le 24 avril, nous n'aurons que deux jours de vacances avant d'entreprendre une nouvelle session.» A toute fin pratique, explique Mme Proulx, il n'y a pas possibilité de prolonger la présente session sans devoir décaler les suivantes. Dans son cas, toutefois, elle note que quatre de ses cinq professeurs sont des chargés de cours, de sorte qu'un seul de ses cours est donné par un membre du Syndicat des professeurs de l'Université.

Patrick Chénard, un étudiant

des Sciences appliquées, note que les professeurs de sa faculté ne font pas partie du SPUS et que les étudiants ne seront donc pas affectés par la grève. Par contre, son amie, qui étudie à la faculté d'Éducation, pourrait être affectée si la grève dure plus que quelques jours.

Pour sa part, Pascal Trahan, un étudiant de la faculté d'Éducation physique et sportive, confie que la grève ne l'inquiète pas vraiment. Les travaux, dit-il, peuvent être faits qu'il y ait classe ou pas et les examens viennent d'avoir lieu avant la semaine de relâche. «Ca ira à la fin d'avril avant qu'il y ait d'autres examens de fin de session.» Sur le geste des professeurs, il commente: «Je n'ai pas l'impression que les professeurs visent les



Marie-Josée Proulx



Pascal Trahan



Sylvie Giard

étudiants. De plus, il est toujours possible de prendre des arrangements avec les professeurs pour les travaux et les examens dans de telles situations.»

Serge Beaudoin, de la faculté des Sciences appliquées, note lui aussi que les étudiants de sa faculté ne seront pas touchés par la grève, mais que son amie, en Lettres, le sera pour un ou deux cours. Elle ne se montre pas inquiète pour l'instant, mais M. Beaudoin estime qu'elle pourrait peut-être le devenir si la grève durait longtemps.

Enfin, Sylvie Giard, de la faculté d'Éducation physique et sportive, dit: «La grève ne me stresse pas. Mon baccalauréat n'est pas en cause, puisque je l'ai terminé et que je suis inscrite actuellement à un certificat.» A la lumière d'événements du passé, Mme Giard estime qu'il n'y a pas lieu de craindre pour les suites d'une grève de professeurs.



Serge Beaudoin



Patrick Chénard



Lydie Olerly



Récipiendaire du concours 1991 de la Journée internationale des femmes de l'Université de Sherbrooke, Lucille Bolduc remet à Colette Anseau (à gauche), gagnante de cette année, une gravure signée Jeannine Bourret.

L'universitaire Colette Anseau est honorée par les autres femmes

Andrée ALLARD Sherbrooke

Réunies à la cafétéria de l'Université de Sherbrooke, hier en fin d'après-midi, quelque 200 personnes ont célébré la journée internationale de la femme où l'on a fait place à une cérémonie de reconnaissance envers une femme de la communauté universitaire.

Dans une ambiance chaleureuse d'échanges et de rigolade, danses, chansons et quizz ont divertit l'assemblée, qui s'est faite tous yeux tout oreille au moment de la divulgation du nom des 10 candidates du concours «Celle qui brille dans l'ombre».

Professeure d'écologie à la faculté des sciences et directrice de la maîtrise en environnement, Colette Anseau a mérité cet honneur qui vise à souligner les réalisations sociales et personnelles d'une femme de l'université.

Mise en nomination par ses

pairs, Mme Anseau s'est distinguée pour son souci du travail bien fait, sa disponibilité, son amabilité, son ouverture à la communauté internationale, la qualité de son enseignement, sa participation dans la recherche scientifique et son implication dans le Centre d'applications et de recherches en télé-détection ainsi qu'au sein du comité de citoyens de Lennoxville.

Enseignante à l'Université de Sherbrooke depuis six ans, Mme Anseau a enseigné au niveau universitaire à Chicoutimi, Québec et Lennoxville, sans compter ses cinq ans de travail en Afrique, soit au Zaïre, au Rwanda et au Maroc.

La récipiendaire, celle qui, de l'avis de la gagnante de l'an dernier, Lucille Bolduc, «va briller au grand jour», a été surprise et émue de sa nomination. «Je suis prise au dépourvu. Je ressens plus d'étonnement que de joie», a-t-elle dit à l'auditoire. «Mais je suis aussi émerveillée d'entendre des termes aussi élogieux... et probablement immérités».

«Je me dis: pourquoi moi plutôt qu'une autre?» confie-t-elle à La Tribune. «On a des quantités de femmes qui sont aimables, qui font des choses pas toujours faciles. C'est injuste qu'il en sorte une parmi des milliers. Mais, en même temps... il est important que les femmes sachent que c'est possible de réaliser beaucoup de choses. J'ai quatre enfants dont trois filles qui se sont dirigées vers des carrières en sciences», souligne-t-elle.

La fête des femmes à l'Université de Sherbrooke est née de l'initiative du comité travaillant au programme d'accès à l'égalité, il y a quelques années. Le groupe de travail vise particulièrement à «améliorer la représentation des femmes sur le campus, à tous les niveaux, et à faire disparaître les éléments discriminatoires dans la politique d'emploi et les pratiques de gestion», a précisé une responsable, Lise Lafrance.

Le ministre tient entre ses mains 8000 emplois du verre plat et du bois ouvré

Gilles FISETTE Sherbrooke

Le ministre québécois du Travail, Normand Cherry, pourrait décider du sort de toute une industrie et de ses 8000 travailleurs lorsqu'il tranchera la question des décrets de l'industrie du verre plat et du bois ouvré, d'ici peu.

S'il donne raison à une demande émanant du bois ouvré et abolit les deux décrets, il signera pratiquement l'arrêt de mort du verre plat ou, à tout le moins, une régression dans les conditions de travail de tous les travailleurs concernés.

C'est du moins ce qu'a expliqué, hier soir, le président du Syndicat des vitriers travailleurs du verre, local 1135, Pierre Néron, de passage à Sherbrooke dans le cadre d'une tournée des diverses régions du Québec visant à alerter l'opinion publique.

Dans la région immédiate de Sherbrooke, a expliqué M. Néron, l'abolition du décret viendra me-

nacer la survie d'une douzaine d'entreprises, principalement des vitreries et des fabricants de portes et de fenêtres d'aluminium où oeuvrent entre 500 à 600 personnes, en période de pointe.

L'opposition à l'abolition des deux décrets ne vient pas seulement du syndicat, a déclaré M. Néron. Il signale que toute l'industrie du verre plat, et tant les travailleurs que les employeurs, sont unanimes à défendre leur décret.

Trente ans

Dans l'industrie du verre plat, le décret existe depuis plus de trente ans. Ce décret découle d'une cinquième convention collective renouvelée sans arrêt de travail. Ce décret, a poursuivi M. Néron, assure non seulement la paix sociale mais procure aussi des avantages sociaux, dont un fonds pour la formation professionnelle profitable aux employeurs et aux travailleurs.

Le problème, a-t-il expliqué, vient d'employeurs d'entreprises

non syndiquées de l'industrie du bois ouvré. Ces employeurs regroupés notamment au sein de l'Association des industries de portes et fenêtres du Québec demandent la déreglementation, pensant pouvoir ainsi englober la fabrication de portes et fenêtres d'aluminium en plus des portes et fenêtres à cadres de bois, déclare M. Néron.

Selon lui, il n'y a pas de problème de capacité de concurrence entre le Québec, l'Ontario et les États-Unis.

«Si nous comparons la situation des travailleurs et des travailleuses de l'industrie du verre plat du Québec et à l'étranger, les taux de salaire dans l'industrie équivalent à ceux qui se paient ailleurs en Amérique du Nord, c'est-à-dire dans un contexte non réglementé. En revanche, le Québec ignore les disparités régionales importantes qu'on observe ailleurs dans les conditions de rémunération, en particulier aux États-Unis.»

METEO

Montréal (PC)

Situation générale pour le Québec et la vallée de l'Outaouais émise par le centre météorologique du Québec d'Environnement Canada à 16 h 30 hier.

Des températures printanières qui ne persisteront pas... Une dépression sur le Midwest américain ramènera vers les Grands Lacs et apporte avec elle une importante zone de précipitations.

Ces précipitations tomberont sous forme de neige sur les secteurs du nord et en pluie plus au sud. Demain, la dépression se dirigera vers la côte est américaine entraînant l'air chaud avec elle. Les températures reviendront vers des valeurs plus saisonnières.

Les nuages couvriront toujours le sud du Québec, sauf pour l'extrême nord-ouest où le dégagement s'amorcera. De la neige ou de la pluie selon les secteurs continueront de tomber sur l'est.

Estrie, Québec et la Beauce: pluie peut-être mêlée de neige. Max. près de 6. Vents de 20 à 40 km/h. Un peu de brume. Demain: faible neige. Min. près de moins 3 à plus 3.

Drummondville, Ottawa-Hull, Cornwall, Montréal, Trois-Rivières: pluie parfois forte. Brumeux et nuageux. Max. près de 7. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: nuageux. Un peu de neige. Min. près de moins 4. Vents.

Pontiac-Gatineau-et-Lièvre et des Laurentides: pluie se changeant en neige. Max. près de 5. Vents du nord-est de 20 à 50 km/h. Demain: nuageux avec éclaircies. Min. près de moins 7. Vents.

Saguenay, La Tuque, Réserve-Faouque-des-Laurentides et Lac St-Jean: pluie ou neige. Accumulation près de 5 cm. Max. près de 2. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: faible neige intermittente. Min. près de moins 4. Vents.

Charlevoix, Rivière-du-Loup, Rimouski et Matapédia: pluie. Max. près de plus 5. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: pluie se changeant en faible neige. Min. près de plus 2. Vents.

Ste-Anne-des-Monts, Parc-de-la-Gaspésie, Gaspé et Parc-Fortillon: un peu de neige se changeant en pluie intermittente. Max. près de plus 5. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: pluie se changeant en faible neige. Min. près de plus 2. Vents.

Abitibi: neige. Accumulation totale près de 10 cm. Min. près de moins 12. Vents du nord de 30 à 50 km/h causant de la poudrière. Demain: ensoleillé et froid. Min. près de moins 22.

Témiscamingue: pluie se changeant en neige. Accumulation de 3 à 10 cm. Min. près de moins 3. Vents du nord-est de 30 à 50 km/h causant de la poudrière. Demain: dégagement et froid. Min. près de moins 18.

Vers le sud

Acapulco	24 32	Barbade	25 29
Bermudes	20 22	Brownsville	22 28
Daytona Beach	12 28	Honolulu	22 29
Kingston	24 30	La Havane	19 29
Las Vegas	08 09	Los Angeles	12 17
Mexico	13 28	Miami Beach	22 31
Myrtle Beach	08 25	Nassau	19 28
Orlando	16 29	Palm Springs	11 21
Reno	-1 13	San Juan	25 32
Tampa	14 27	Trinidad	24 31
West Palm Beach	18 29		

INDEX

Arts:	B-9
Bandes dessinées:	B-6
Décès:	C-7
Économie:	C-1
Éditorial:	A-8
Horoscope:	B-6
Info-Jeunesse:	B-6
Petites annonces:	C-4
Sports:	B-1
Vivre:	B-8

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc
Président et éditeur
Jean-Guy Farah
Vice-président
Frances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost
Rédacteur en chef
Rock Bilodeau
Chef éditorialiste-adjoint
Denis Messier
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
Gilles Bojajly
Directeur
Gérard Pépín
Adjoint
J. Jacques Dalorme
Adjoint
Benoit Côté
Chef pressier

PRODUCTION
Alain Palletier
Directeur
Gérard Pépín
Adjoint
J. Jacques Dalorme
Adjoint
Benoit Côté
Chef pressier

COMPTABILITÉ
André Corriveau
Comptable
Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE
Pierre Dubois
Directeur
André Cuesteau
Adjoint au directeur

GÉRANTS DE DISTRICT
Pierre-Alain Dion
Jacques Faucher
Michel Lavoie
Serge Nadeau
Claude Ouellet
Gaston Pinard
Jean-Charles Poulin
Pierre Fournier
Jocelyn Godbout

EXPÉDITION
Michel Doyon
Gérant
EDIFICE
André Jacques
Responsable

Livraison à domicile:
- Camionnets et camionnets motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camionnet: \$3.43
taxe de vente du Québec: 28
Coût à l'abonné: \$3.71

Livraison par courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camionnet et camionnets motorisés: 1 an \$155.00, 6 mois \$81.00, 3 mois \$42.00, 1 mois \$22.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$210.00, 6 mois \$130.00, 3 mois \$85.00, 1 mois \$35.00. Aux États-Unis et autres pays: 1 an \$370.00, 6 mois \$210.00, 3 mois \$135.00, 1 mois \$55.00.

Ces prix excluent les taxes
"La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audri Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reader, Agence France Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

La Ville n'a pas réfléchi aux logements sociaux

François GOUGEON Sherbrooke

Près d'un mois après avoir reçu le mémoire de la Table d'action contre l'appauvrissement (TACA), invitant la Ville de Sherbrooke à faire du logement une de ses priorités, le maire Paul Gervais a avoué hier que «la réflexion n'a pas encore débuté» sur le sujet.

Sonnant l'alarme lors de leur présentation devant le Comité exécutif, que préside d'ailleurs le maire Gervais, les intervenants, André Martel, Richard Chamberland et Normand Couture, y sont allés de différentes pistes de solution afin d'améliorer le sort des locataires.

On pense ici essentiellement aux familles qui, en raison de leur pauvreté, consacrent une part trop importante de leur revenu (jusqu'à 50 pour cent) pour se loger. Il est notamment question dans le document de former une commission municipale sur le logement, voir à ce que la Ville puisse établir un mécanisme de contrôle limitant la hausse du prix des loyers ou encore que la municipalité puisse mettre à la disposition de citoyens délogés temporairement ou victimes d'un sinistre un immeuble pouvant les abriter de façon transitoire.

«Pour l'instant, a reconnu hier



Le maire Paul Gervais

le maire Gervais, on n'a pas touché au dossier. Mais on ne l'a pas mis de côté pour autant. C'est une question de priorité et les dossiers à étudier ne manquent pas. Chose certaine, on est prêt à regarder les possibilités d'intervention qui entrent dans le cadre du mandat d'une municipalité.»

Ce faisant, le maire parle de «prudence». «C'est sûr qu'autant en matière de logement que pour tout ce qui concerne la pauvreté, on doit être sensible. Personnellement, ça me préoccupe beaucoup mais il ne faudrait pas non plus que la Ville en vienne à ramasser les factures du provincial. L'habitation sociale, c'est une responsabilité évidente de Québec, même si on est bien d'accord, à la Ville de Sherbrooke, pour faire le maximum», a dit le maire.

Celui-ci n'a pu indiquer à quel moment les responsables du dossier de l'habitation au sein de la Table d'action contre l'appauvrissement obtiendront des réponses précises à leurs questions. «On va faire notre réflexion, c'est sûr, mais quand, ça je ne sais pas», a conclu M. Gervais.

LA QUOTIDIENNE

7 6 1 — 5 9 8 2

RÉSULTATS
Tirage du 92-03-09

6	9	10	17	21
22	24	25	29	37
42	46	48	50	51
53	62	64	67	70

Prochain tirage: 92-03-10
F.V.A. le réseau des tirages
Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Accusations de meurtre, tentative et complot

□ L'adolescent impliqué dans le crime à Drummondville aussi soupçonné d'avoir happé Guy Gilbert avec son automobile

Gérald PRINCE Drummondville

Des accusations de meurtre au premier degré ont été déposées hier contre un adolescent de 17 ans de la région de Drummondville et contre André Rainville, âgé de 19 ans, de St-Guillemme, également près de Drummondville.

Les deux hommes sont soupçonnés d'avoir causé la mort d'Henri Gilbert, âgé de 52 ans, samedi soir au 321 de la rue St-Marcel, alors que la victime a été atteinte en plein cœur d'un coup de feu d'une puissante carabine de calibre 308, une arme habituellement utilisée pour la chasse au gros gibier.

Tous deux sont également soupçonnés de tentative de meurtre sur le frère de la victime, Guy Gilbert, âgé de 37 ans, demeurant dans le logement voisin. M. Gilbert, toujours hospitalisé à Drummondville hier, a reçu un coup de feu dans le dos et aurait perdu l'usage d'un rein, mais sa vie n'est pas considérée en danger.

Les deux prévenus sont, en plus, accusés de complot pour commettre un acte criminel. Quant à l'adolescent de 17 ans, il est soupçonné en plus des trois premières accusations, d'avoir tenté de causer la mort de Guy Gilbert en le heurtant avec un véhicule automobile et de vol de carabine 308 dans une résidence de St-Edmond, près de St-Guillemme, le 6 mars dernier.

Apparemment détendu, André Rainville a brièvement comparu hier vers 15h devant le juge de paix Marie Laforce-Shooner pour être référé immédiatement à la prison commune de St-Hyacinthe. Représenté par Me Normand Corriveau, il comparait ce matin devant un juge de la Cour du Québec.

Quant à l'adolescent, il a comparu aussi en début d'après-midi et il reste détenu jusqu'à mercredi au Pavillon Lemire de Drummondville en attendant sa comparution de-

vant le tribunal de la Jeunesse. L'adolescent est représenté par Me Yvon Garneau.

Les événements

Samedi soir avant le meurtre, Guy Gilbert a failli être renversé par un petit camion, angle St-Marcel et St-Jean, en retournant à son domicile, présumément par les deux individus qui n'auraient pas pris que l'adolescent, co-locataire de Gilbert, ait été mis à la porte de son logis à la mi-janvier, sans recevoir de remboursement de 50 \$, donnés en avance de location. Les prévenus l'auraient avisé qu'ils ne le manqueraient pas la prochaine fois.

Guy Gilbert, qui n'avait pas le téléphone, s'est rendu chez son frère Serge, son voisin de logement, pour appeler la police et a réintégré son logis. Quelques minutes plus tard, il allait appeler les policiers une deuxième fois. C'est visiblement en retournant à son propre

appartement qu'il a été atteint d'un coup de feu au dos. Son troisième frère, Henri, âgé de 52 ans, s'est porté à sa rescousse et a été atteint mortellement.

Le Collège St-Bernard de Drummondville et la Commission scolaire des Chênes ont tous deux nié hier avoir eu M. Gilbert à leur emploi, malgré les informations diffusées à cet effet. Le frère Roland Dumais, du CSB, n'a aucune idée d'où origine cette information, puisque M. Henri Gilbert n'a jamais été à l'emploi du Collège.

André Rainville, 19 ans, à son arrivée au palais de justice de Drummondville hier matin, en provenance du centre de détention. Comme l'adolescent de 17 ans, il fait face à plusieurs accusations.



Photo La Tribune par Gérald Prince

14 minutes entre le 2e appel et l'arrestation

□ Les policiers de Drummondville ont agi rapidement, soutient la Sûreté du Québec

Gérald PRINCE Drummondville

La réaction de la police de Drummondville, lors des événements meurtriers qui ont coûté la vie à Henri Gilbert, samedi soir, s'est faite avec célérité.

C'est ce qu'a déclaré hier l'agent Jocelyn Latulippe, de la Sûreté du Québec, à l'attention des membres de la famille Gilbert qui ont reproché à la police de Drummondville d'avoir trop attendu avant d'intervenir dans une situation dangereuse.

Après avoir écouté les enregistrements de toutes les conversa-

tions reçues au poste de police central, M. Latulippe est affirmatif: le temps entre le signalement de l'état de dangerosité et l'intervention policière a été très court.

Il faut comprendre, précise M. Latulippe, que le premier appel de M. Guy Gilbert, à 21h42, ne fait pas mention d'une situation dangereuse: il parle seulement d'un accident qui nécessite l'intervention policière. Les policiers du secteur sont presque tout de suite confrontés à un autre appel qui leur semble plus urgent: deux hommes armés viennent de quitter un véhicule dans le secteur de la Celanese, près d'un endroit où est regroupée une

foule dans un club social. La police ne sait pas qu'il y a un lien entre les deux événements et cherche le véhicule suspect, qu'elle trouve finalement, pas très loin de la rue St-Marcel avec une jeune fille âgée de 16 ans à bord. En discutant avec elle, le lien s'établit et presque en même temps, M. Gilbert appelle à l'aide: il se sent en danger. Il est 21h54, soit 12 minutes après le premier appel.

Immédiatement, les policiers interviennent, mais il est trop tard: les deux coups de feu ont été tirés. La police se porte au secours des victimes et arrête les deux suspects qui se dirigeaient vers le petit ca-

mion, après s'être présumément débarrassés de l'arme. Quatorze minutes se sont écoulées entre l'appel de dangerosité et l'arrestation des deux prévenus.

"Si le premier appel de M. Gilbert avait donné signe d'une grande dangerosité, au lieu d'un simple accident, la situation aurait été certainement différente", a conclu M. Latulippe.

M. Serge Gilbert et sa conjointe, Sylvie Généreux, ont reproché à la police d'avoir trop attendu avant de réagir, jusqu'à une heure et une

heure et quart entre le premier appel et le deuxième de leur frère Guy, à leur domicile.

Le directeur de police de Drummondville, M. J. Marcel Lefebvre, a dit bien comprendre cette réaction des proches, surtout dans une situation dangereuse où le temps paraît interminable. Mais il soutient que, compte tenu des circonstances, la police a réagi avec toute la rapidité de mise.

La construction culbute après un départ en lion

Sherbrooke (GF)

Après avoir entamé l'année sur le chapeau des roues, voilà que l'industrie de la construction redevient boiteuse, dans la région métropolitaine de Sherbrooke.

Selon des données compilées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la construction résidentielle a chuté de 78 pour cent dans la région immédiate de Sherbrooke, en février

1992, comparativement à février de l'année précédente. Il s'agit de la plus forte baisse pour une région métropolitaine du Québec.

Sur ce territoire, la SCHL a recensé les mises en chantier de neuf maisons individuelles, en février 1992. Il s'agit là d'une baisse de 50 pour cent par rapport aux 18 mises en chantier de février 1991.

La performance réalisée du côté des autres types de construction résidentielle est encore pire. La SCHL a compilé les mises en chantier de huit unités de logement, soit

une baisse de 86 pour cent par rapport aux 58 unités de février 1991.

Durant la même période, en comparaison, le Québec a connu une baisse d'activité de 11 pour cent. Au Canada, les mises en chantier ont été à la hausse de 61 pour cent, en février 1992 par rapport à février 1991. Au total, on compte 162 000 unités de logement mis en chantier au Canada, en février 1992.

Selon la SCHL, l'introduction de l'assurance-prêt à 95 pour cent, en réduisant la mise de fonds mi-

nimale, et la possibilité d'utiliser les fonds d'un REER comme mise de fonds, redonneront de la vigueur aux mises en chantier au cours des prochains mois. Cette impulsion ne permettra cependant pas aux mises en chantier d'atteindre leur niveau de 1991, prédit-on.

En région

A Magog, la SCHL a enregistré les mises en chantier de deux maisons individuelles et de quatre unités de logement, le mois dernier, comparativement à aucune maison

individuelle et quatre unités de logement, en février 1991.

A Drummondville, l'industrie a connu une forte hausse d'activité. En février 1992, la SCHL a compilé les mises en chantier de 15 maisons individuelles et de six unités de logement. En février 1991, on signalait les mises en chantier de six maisons individuelles et d'aucune unité de logement.

A Victoriaville, la situation est moins reluisante. Là, la SCHL a tenu les mises en chantier de sept

maisons individuelles et de 16 unités de logement, en février 1992, comparativement à trois maisons individuelles et de 28 unités de logement, en février 1991.

A Thetford Mines, la SCHL a enregistré aucune activité de construction en février 1992. L'année dernière, à la même période, on rapportait les mises en chantier d'une maison individuelle et de 15 unités de logement.

Situation évaluée au jour le jour à Bellevue

Sherbrooke (FG)

Après une période d'intense activité, surtout avec la semaine de relâche scolaire, les pistes de ski alpin du mont Bellevue sont désormais inaccessibles, en raison des dommages causés par la température dépassant largement le point de congélation.

Mais à ce moment-ci, le responsable de cet équipement de loisir, Daniel Quirion, des Services récréatifs et communautaires (SRC) de la Ville de Sherbrooke, parle davantage de fermeture temporaire. «Il se peut que ça devienne une fermeture définitive pour la saison, d'autant plus qu'on dépasse rarement le 15 mars. On évalue la situation au jour le jour, dépendant de la température», a-t-il dit hier.

Le problème actuellement c'est qu'en dépit d'une bonne couverture de neige, la pluie de samedi a créé une accumulation d'eau au bas des pentes. «On espère que cette eau va rapidement se drainer dans le sol. Si le temps plus froid revient et qu'il ne pleut pas, on peut penser à une ouverture des pistes dans un jour ou deux», a-t-il précisé.

A tout événement, advenant la fermeture définitive, il reste que, sans passer à l'histoire comme ayant été la meilleure, la présente saison aura permis plusieurs bons jours de ski alpin. «Le mois de janvier a été affreux, avec 14 jours de fermeture. Mais février a été très bon, ainsi que le début de mars. Cette année, tout a fonctionné à merveille lors de la semaine de relâche scolaire alors que l'an dernier, les opérations avaient cessé le 1er mars, en plein milieu du congé», a commenté M. Quirion.

La semaine dernière, de lundi à vendredi inclusivement, ce sont 2885 skieurs que la base municipale du quartier ouest a reçus, soit une moyenne quotidienne de plus de 550.

Ils en verront de toutes les couleurs!

□ Une intervention inusitée auprès des 12-15 ans: «Séjour en prison»

Sherbrooke (psi)

Le hasard agence parfois les étapes d'une journée de façon fort curieuse.

Tenez par exemple. Dans l'actualité de ce début de semaine, les adolescents ont exceptionnellement occupé une bonne partie de la chronique de faits di-



Francine Beauseigle



Jean-François Gadbois

vers, en tant que victimes mais surtout, en tant que suspects.

Et voilà que dans le sillage de l'après-midi d'hier, le Centre récréatif communautaire du quartier Centre a convié la presse à une rencontre dans le but de donner les grandes lignes d'un projet d'intervention s'adressant aux jeunes de 12 à 15 ans.

«Le projet est totalement nouveau, collé solidement à la réalité et accrocheur autant dans son contenu que dans le titre «Séjour en prison»; il s'agit d'une nouvelle approche de la prévention», expliquera Francine Beauseigle, coordinatrice du projet.

Encadrés par les animateurs Patricia Richer et Jean-François Gadbois, les jeunes monteront une simulation où ils traverseront et ils vivront les différentes étapes d'une affaire judiciaire: trois vols dans des maisons d'habitation, recel, arrestation d'un adolescent récidiviste et de trois complices, néophytes dans le domaine du crime.

«Nous souhaitons mettre sur pied un projet pour divertir les jeunes tout en étant collé à la réalité, susciter une prise de conscience chez eux des conséquences des actes jugés criminels, informer les jeunes de leurs droits et obligations, enfin permettre une réflexion de la part du jeune», soulignera Mlle Beauseigle.

Tout y est

Quand il est question d'étapes d'une affaire judiciaire, tout y est: session d'information sur la Loi des contrevenants, une arrestation tout à fait réelle par des policiers et transport au quartier général dans un panier à salade; interrogatoire, lecture des droits, prise de photos et d'empreintes digitales; la citation à comparaître devant la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), procès avec juge, procureur et défenseur, suspects, témoins et victimes... des rôles qui seront campés par les jeunes.

Comme dans toute affaire judiciaire, il y aura une conclusion.



Photo La Tribune par Claude Cossette

La procureure Tanya Nadeau défend avec conviction une victime d'acte criminel lors d'une simulation de procès au Tribunal de la jeunesse.

Cette fois, on rendra un verdict de culpabilité avec sentence et admission au Relais St-François ou encore au Centre de détention de Sherbrooke.

Au total 11 jeunes des écoles St-François, Laroque et Le Phare sont impliqués corps et âme dans le projet avec une foule d'intervenants dont les animateurs mais aussi les collaborateurs Jacques Sage, agent de communication au Centre de détention de Sherbrooke, Jim Perry, de la Police municipale de Sherbrooke, le capitaine Jacques Gagnon, de Métro Police, Me Mario Proulx, directeur du Secteur Jeunesse à l'Aide juridique, Michel Lebel, éducateur au Relais St-François, Pierre Marcoux, du pont B.R.I.J.E., Marc Couture, direc-

teur de la vie étudiante à Le Phare et Yan Lafrenière, étudiant en Techniques Policières et «producteur» du vidéo.

«Jamais un projet n'aura impliqué autant de gens de milieux différents, lancera l'animateur Jean-François Gadbois. C'est tout simplement extraordinaire; pour les jeunes, l'expérience est enrichissante car ils vivent avec émotion la situation.»

Madame la juge Caroline Croteau, âgée de 13 ans, affirme qu'elle a la situation bien en main. Le défenseur Carl Veilleux, âgé de 13 ans, qui a choisi le nom du criminaliste Jean Leblanc, prétend avoir des circonstances atténuantes pour trois de ses clients. Quant à la procureure Tanya Nadeau, âgée de 15

ans, elle soutient détenir une preuve blindée et complète.

Mais plus que ça. Me Nadeau a tellement pris à cœur son personnage «que je vais me forcer pour avoir de meilleures notes à l'école; je pense que j'aimerais ça, aller travailler du côté de la justice».

Un vidéo sera réalisé sur l'expérience en cours. Les préventionnistes de la Police municipale n'écartent la possibilité, selon la qualité du produit, de l'utiliser dans leurs visites d'écoles.

Au Centre récréatif communautaire du quartier centre, on espère que l'expérience fera d'autres petits, avec d'autres thèmes.

Pourquoi pas?

Une affaire de 7 millions \$ pour les fermes de l'Estrie

□ La saison des sucres qui bat son plein présentement occupe 1075 producteurs dans la région

Michel MORIN Sherbrooke

L'industrie du sirop d'érable, dont l'édition 1992 bat présentement son plein, représente en Estrie des revenus à la ferme atteignant plus de 7 millions \$.

Considérée comme une production secondaire, l'industrie du sirop d'érable occupe néanmoins 1075 producteurs, lesquels possèdent pas moins de 1 880 900 entailles.

Cabanes à sucre

Bien qu'il n'existe aucune donnée sur leur apport économique, les cabanes à sucre présentes sur le territoire de l'Estrie — une trentaine en tout — constituent le lieu de rendez-vous de milliers d'amateurs et connaisseurs. Les retombées découlant de leurs opérations constituent certes plusieurs milliers de dollars.

Dans la région estrienne, la production de sirop d'érable est sur-

tout concentrée dans le vaste secteur de Mégantic. On compte 742 producteurs dans cette région, eux qui revendiquent 1,4 million d'entailles. Les revenus à la ferme tirés de cette industrie totalisent 3 514 000 \$. Il est à remarquer que le sirop d'érable, dans ce coin de l'Estrie, est surtout écoulé en vrac.

L'habitat idéal

Outre le secteur de Mégantic, le pôle composé des municipalités de Valcourt, Racine et Bonsecours offre également de bonnes érablières. Nil Lambert, spécialiste de cette production au sein de la Direction

régionale de l'Estrie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, précise que les terrains montagneux constituent l'habitat idéal pour les érables à sucre.

«Et la meilleure qualité de sirop est produite par des érables qui se trouvent sur le dessus des montagnes, fait remarquer ce spécialiste. Plus on se dirige vers Montréal, plus les érablières sont composées d'un mélange de plaines et d'érables. Le sirop y est alors plus foncé; la qualité un peu moins bonne.»

La coulée 1992 passera-t-elle à l'histoire? Impossible de prévoir

parce que tout est fonction de dame nature. Pour favoriser les coulées, il faut d'abord une bonne pluie, histoire de dégager le pied des arbres. Puis, le mercure doit monter durant le jour, à environ 5 degrés Celsius pour redescendre à moins 3, moins 5 Celsius la nuit.

«Je fais du sirop depuis l'âge de 5 ans et jamais je n'ai été capable de prédire le rendement à la veille d'une saison, commente pour sa part Léo Blais, président du Syndicat des producteurs de sirop d'érable de l'Estrie. Tout dépend de la température.»

Retard

Jusqu'à maintenant, la production accuse un retard de 10 pour cent. Selon les experts, il faut que 75 pour cent de la production se fasse en mars, sinon la récolte totale s'en trouve diminuée.

Habituellement, la saison dépasse rarement le 10 avril.

L'an dernier, la production totale des érablières du Québec, sous forme de sirop, a atteint 10 477 kilolitres. Au niveau régional, l'Estrie se classe en quatrième place avec 1279 kilolitres, derrière les régions de Beauce, Québec et du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant

3000 points offerts cette semaine dans

La Tribune

CLUB Multi points

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:

82664624

Sinon, composez sans frais, le

1-800-563-8688

31010

Télémedia demandera au CRTC de ne pas tenir compte du mémoire du syndicat

Sherbrooke (GF)

Télémedia conteste le mémoire

du Conseil provincial du secteur des communications (CPSC) déposé au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Et la contestation porte autant sur des questions de forme que de contenu.

Le directeur général de Télémedia-Sherbrooke, Michel Fortin, a en effet contesté à nouveau le mé-

moire du CPSC qui, en fin de semaine, a dénoncé les réductions dans la programmation locale de CHLT et de Cité FM. Ces réductions, estime le CPSC, place le CRTC devant des faits accomplis.

Or, si Télémedia admet certains arguments du syndicat, il en conteste d'autres.

Ainsi, rapporte M. Fortin, il est

faux de dire que CHLT entend offrir aucun service de nouvelles durant le week-end.

«Dans notre demande de renouvellement, nous ne touchons pas à la situation actuelle. Présentement, un journaliste à temps partiel assure un bulletin de nouvelles locales, à CHLT, le samedi, à chaque heure, de 7 h 15 à 12 h 15, et le dimanche, à 10 h 15, 11 h 15 et 12 h 15. Au FM, le bulletin de nouvelles locales a lieu à 9 h 00 et à 12 h 00, le samedi et le dimanche. On ne peut donc dire qu'il n'y a rien des fins de semaine», a déclaré M. Fortin.

Il admet toutefois que CHLT ne diffusera aucune production locale, le dimanche, et seulement durant quatre heures, le samedi. Il ne contredit pas non plus le syndicat lorsqu'il signale que la production locale est passée de 82 heures à 49 heures par semaine, à CHLT, et à 90 heures par semaine, à Cité FM, les coûts de production du AM étant plus élevés, justifie-t-il.

Par ailleurs, Télémedia déclare ne pas avoir reçu de copie du mémoire du CPSC comme le prescrit une règle du CRTC. Ce mémoire, ajoute-t-on, aurait été également déposé en dehors du délai prévu. Pour ces raisons, a souligné M. Fortin, il doit être considéré comme irrecevable de la part du CRTC. Télémedia demandera donc au CRTC de ne pas en tenir compte.

C'EST LE 5^e ANNIVERSAIRE DES CONCESSIONNAIRES ACURA DU QUÉBEC

...ET VOICI LES CADEAUX!



ACURA INTÉGRA BERLINE RS 1992, MODÈLE DB 154

15 695 \$*

INCLUANT VOTRE CHOIX PARMIS 5 CADEAUX

● Climatiseur ● Transmission automatique ● Disque compact ● Système antivol ● Aileron arrière, Haut-parleurs, Tapis

EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 MARS

● TRANSPORT ET TAXES EN SUS

● CETTE OFFRE NE PEUT PAS ÊTRE JUMELÉE À UNE AUTRE

PRECISION ACURA
là où on en fait plus!
SHERBROOKE

4900, Boul. Bourque
Rock Forest
564-8909

LE MONDE ACURA
L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES ACURA DU QUÉBEC

38804

Demain Journée annuelle au profit de la Fondation du CHUS

de la Fondation du CHUS

Un pourcentage de chaque dollar dépensé Au Bon Marché demain sera versé à la Fondation du CHUS, afin de leur aider à l'achat des équipements médicaux spécialisés non fournis par le gouvernement.



Des bénévoles représentant La Fondation du CHUS seront Au Bon Marché Demain, mercredi

Venez les rencontrer, et aidez-nous à les aider!

Au Bon Marché

45, King ouest

39026

Vol de banque à Asbestos: Jean Houde plaide coupable

Pierre MAILHOT Arthabaska

Jean Houde, d'Asbestos, reviendra devant les tribunaux jeudi pour connaître son sort.

Au cours de son bref passage devant le juge Marc Dufour de la Cour du Québec hier, l'individu de 32 ans a plaidé coupable aux accusations de vol qualifié et d'utilisation d'une arme à feu dans la commission de son crime.

Sans balayer du revers de la main la suggestion faite par le procureur de la Couronne, Me Jean-François Royer, - un emprisonnement de 23 mois - le juge Dufour a voulu se donner quelques jours avant de rendre sa sentence.

Malgré la feuille de route bien garnie de l'individu, Me Royer a suggéré cette peine en alléguant que le geste posé par Jean Houde avait été un acte d'étourderie. Le procureur de la Couronne a également mentionné que ce vol n'avait pas été planifié par le jeune homme et qu'il avait été commis sous l'influence de la boisson.

L'avocat de la défense dans ce dossier, Me Denis Lavigne, qui a acquiescé à la suggestion de Me Royer, a également suggéré que son client suive une thérapie de désintoxication au centre La Relance à Waterloo.

L'individu, dans cette histoire, avait braqué le 19 février dernier la Banque Nationale sise au 277 de la 1ère Avenue à Asbestos.

À la suite du vol, Houde s'était enfui à pied des lieux du crime. Il avait été capturé par les policiers d'Asbestos quelques minutes après la commission de son vol.

Ados soupçonnés pour un hold-up

Eastman

La Sûreté du Québec croit que les deux individus impliqués dans le vol qualifié commis au Centre de provisions Eastman, dimanche soir, sont deux adolescents.

Le duo a fait irruption dans le commerce vers 8 h 45 pour y menacer la commerçante d'origine asiatique au moyen d'un couteau et d'une barre de fer.

Ils ont empoché le contenu du tiroir-caisse et une quarantaine de paquets de cigarettes, pour une valeur légèrement inférieure à 1000 \$.



Notre forfait-réunion réunit l'utile et l'agréable.

Vous avez été nommé responsable de l'organisation de votre prochaine réunion?

Vous voulez un bon conseil? Un conseil qui vous permettra de réunir l'utile et l'agréable?

Confiez simplement l'organisation de votre activité au personnel compétent de l'Hôtel des Gouverneurs.

Que vous attendiez quelques dizaines ou quelques centaines de participants, l'Hôtel des Gouverneurs est en mesure de vous offrir un forfait-réunion qui conviendra parfaitement aux besoins de votre groupe.

Forfait-réunion à partir de 64 \$* incluant:

l'hébergement,
deux repas
(petit déjeuner et déjeuner),
deux pauses café par jour,
une salle de réunion,
un tableau, du papier et des crayons,
les frais de service.

*Prix par personne, par jour, occupation double, pour des groupes de 10 chambres et plus, jusqu'au 17 mai 1992. Taxes en sus.

64 \$* à Rimouski, Chicoutimi, Sherbrooke, Trois-Rivières et Matane.

79 \$* à Sainte-Foy, Place Hauteville, Place Dupuis, Île Charron, Laval et Sept-Îles.

85 \$* à l'Hôtel Le Grand.

Vous voulez en savoir davantage sur nos forfaits-réunion? Communiquez avec le responsable de l'Hôtel des Gouverneurs de votre choix.

Aeroplan



HÔTEL DES GOUVERNEURS

Les 55 syndiqués de la scierie Vallée sont sous le choc

□ Le syndicat veut faire des pressions pour empêcher la fermeture à cause des droits compensateurs américains sur le bois d'oeuvre

Michel MORIN Sawyerville

Pour les 55 travailleurs syndiqués de la scierie Paul Vallée, la menace de fermeture évoquée par leur employeur constitue plus que du chantage. C'est du sérieux. Robert Cragg, président du syndicat local affilié à la FTQ, a brièvement commenté l'intention de ses patrons, quelques minutes seulement après en avoir été informé.

«J'ai lu ça (la décision américaine) il y a quelques jours et je pensais qu'on ne serait pas touché ici. Mais là, commente le président du syndicat, je m'aperçois bien que c'est le contraire. Je me rends compte que c'est sérieux.» Cette semaine, le dirigeant syndical entend rencontrer tous ses officiers, histoire de faire le point sur le dossier. Une rencontre est également prévue à Sherbrooke. On veut porter ce sujet à l'attention gé-

nérale dans le milieu syndical. «On va prendre le temps de regarder ça de près et il n'est pas impossible que le syndicat fasse aussi des pressions», ajoute Robert Cragg. **AMBSQ** Du côté de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, on ne comprend pas encore le sens de la décision deux poids deux mesures prise par Washington dans ce dossier du bois d'oeuvre. Le directeur général de

l'organisme, Richard Lacasse, croit que si le département du commerce extérieur ne revient pas sur sa décision, il est fort possible que les Vallée mettent leur plan à exécution. «C'est complètement ridicule, dit d'entrée de jeu M. Lacasse. L'entreprise des Vallée n'est pas exemptée de ce droit compensateur et d'autres usines dans la même situation, dans la même région, n'ont pas à payer cette surtaxe de

14,48 pour cent. Il y a là une injustice à corriger. Mais les Américains sont très arrogants; il n'est pas facile de leur faire entendre raison en dépit du fait que leur décision est arbitraire.» L'AMBSQ continuera d'exercer des pressions sur les autorités concernées. La partie n'est pas encore jouée, estime son directeur général. Mais rien n'est gagné. «La décision

finale sera connue le 19 mai. D'ici là, les pressions se poursuivent.» Les dirigeants de la scierie de Sawyerville ont également porté leur cause à l'attention des députés fédéraux. François Gérin, député du Bloc québécois dans Mégantic-Compton-Stanstead et le député-ministre Jean Charest, de Sherbrooke, doivent intervenir en faveur des Vallée.

Le taux de participation de la population a augmenté aux élections des établissements de santé estriens

Andrée ALLARD Sherbrooke

Surprise générale: le taux de participation de la population estrienne à l'élection des citoyens qui siègeront aux nouveaux conseils d'administration des établissements de santé du Québec a atteint un niveau inattendu, selon un survol effectué par La Tribune, hier en fin de soirée.

Jamais n'a-t-on vu les citoyens se rendre en aussi grand nombre à ces élections, et le nombre de candidatures a monté en flèche, selon les témoignages recueillis dans plusieurs établissements.

La population devait choisir 63 personnes pour siéger aux c.a. des 14 établissements de l'Estrie, parmi les 115 candidatures en lice.

Le nombre de personnes à élire aux c.a. varie selon les catégories d'établissements. Dans les Centres locaux de services communautaires (CLSC), la population devait élire cinq membres issus de la population.

Le CLSC Gaston-Lessard, qui a ouvert les portes du bureau de scrutin trois heures avant le temps prévu, a enregistré 600 votants qui ont eu à choisir entre 11 candidats. Le CLSC SOC, à Sherbrooke, a reçu le plus grand nombre de candidatures, à savoir 16. Plus de 300 citoyens se sont prévalus de leur droit de vote.



Comme dans de nombreux établissements de santé, il n'y a pas eu de relâche au bureau de scrutin du CLSC SOC, à Sherbrooke, hier soir.

Sur le territoire du CLSC Fleur-de-Lys, où l'on dénombrait huit candidats, 504 personnes ont voté (180 à Cookshire, 70 à East Angus, 16 à La Patrie et 238 à Weedon). À Drummondville, 573 personnes ont participé au scrutin.

Les centres hospitaliers avaient pour leur part quatre postes à combler pour le Collège électoral de la population. Le scrutin a attiré 117 votants à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke et 279 à l'Hôpital d'Youville de Sherbrooke où l'on comptait respectivement sept et huit candidats.

Enfin, le centre hospitalier de Sherbrooke a accueilli 367 votants qui ont eu à choisir entre sept candidats. Les établissements de santé ont également procédé hier à l'élection des membres du personnel qui siègeront à leur c.a.

FAITS DIVERS

□ Adolescent disparu

ROCK FOREST (psj) — À la demande des parents et de la Sûreté municipale de Rock Forest, La Tribune a accepté de publier la photographie d'un adolescent porté disparu depuis le 13 février.



Michael Paquette

La dernière fois que l'on a vu Michael Paquette, âgé de 14 ans, c'était vers 16 h 45, au centre-ville de Sherbrooke, le 13 février.

Le jeune homme dont le lieu de résidence est situé à Rock Forest mesure 1,63 m (cinq pieds et quatre pouces) et pèse 50 kilos (110 livres); il a les cheveux noirs et les yeux bruns. Il porte une boucle d'oreille.

La police a de bonnes raisons de croire que l'adolescent se tient dans la région de Sherbrooke.

Toute information peut être communiquée à la Sûreté municipale de Rock Forest (564-6464).

□ Fille agressée

WATERVILLE — Les membres du Bureau des crimes majeurs, à la Sûreté du Québec de l'Estrie, ont amorcé hier matin une enquête relativement à une journée de cauchemar qu'aurait vécue une adolescente de 16 ans, de Waterville.

Selon les faits recueillis jusqu'à maintenant, deux inconnus à bord d'une camionnette de type «pick up», de couleur bleue, auraient kidnappé la jeune fille qui se rendait à pied à une activité promotionnelle de la municipalité, dimanche.

Les deux individus auraient conduit leur victime dans une maison, l'auraient forcé à consommer de la drogue puis l'auraient agressée sexuellement.

Toute cette affaire se serait déroulée entre 13 h 30 et 21 h 30, moment où les deux agresseurs auraient ramené la jeune fille non loin de son domicile.

La Sûreté du Québec de Coaticook assiste les enquêteurs de son concours pour la bonne marche de l'enquête.

□ 4 jeunes voleurs de nuit aux arrêts

SHERBROOKE — En l'espace de deux heures, dans la nuit de dimanche à hier, la Police municipale de Sherbrooke a procédé à l'arrestation de quatre adolescents impliqués dans des vols à Sherbrooke et à Fleurimont.

Vers une heure du matin, il y a d'abord eu l'arrestation de deux jeunes, âgés de 16 et de 17 ans, dans le secteur des rues Fontainebleau, Chambord et Châteaumont, à Fleurimont.

Les deux adolescents sont soupçonnés d'avoir commis des vols dans deux véhicules, notamment des papiers d'identité et de menus articles.

Deux heures plus tard, dans le secteur des rues King Est et St-Jean-Baptiste, à Sherbrooke, les patrouilleurs de nuit ont interceptés deux jeunes piétons, âgés de 15 ans, en possession de sacs remplis de victuailles.

On a relié le duo à un cambriolage dans une maison de la rue Fabi, non loin du lieu de l'arrestation.

Seule l'enquête entreprise hier matin, relativement à cette affaire, permettra de savoir si les deux jeunes auraient commis d'autres vols du genre, ces dernières semaines.



Nathalie Champigny

□ Elle reste introuvable

SHERBROOKE — La Sûreté du Québec de l'Estrie a décidé de porter au-delà de la région de Cowansville l'«inexplicable» disparition d'une femme de 21 ans, Nathalie Champigny.

On a vu pour la dernière fois Mlle Champigny dans la soirée du

22 février, rue des Vétérans, à Cowansville.

Elle se rendait à un rendez-vous avec un nouvel ami. Ce dernier ne l'a jamais vue ce soir-là.

Depuis c'est le mystère complet. On décrit la disparue comme une femme de 1,63 m (cinq pieds et quatre pouces) et de 50 kilos (110 livres), aux cheveux châtain, de corpulence mince et au teint pâle.

□ Cocaine à Laurierville: Gingras gardé en prison

ARTHABASKA (PM) - Louis Gingras, originaire de Laurierville, reviendra devant le juge Marc Dufour de la Cour du Québec jeudi pour son enquête de remise en liberté.

L'individu de 31 ans, qui a pris le chemin des cellules, serait l'un des personnages reliés à la saisie de cocaïne effectuée vendredi dernier à

Laurierville.

Dans cette histoire, l'Escouade du crime organisée de la Sûreté du Québec a découvert vendredi dernier 840 grammes de cocaïne d'une valeur de 630 000 \$ dans une maison abandonnée sise dans le rang 10 de Laurierville.

La perquisition, à laquelle une vingtaine de policiers ont pris part, fait suite à une longue enquête menée par l'Escouade du crime organisée et la Sûreté du Québec de Trois-Rivières.

Selon certaines informations, le jeune homme, dans sa fuite en automobile, aurait accroché un véhicule de patrouille lors des événements du 6 mars dernier.

Faisant fi de l'incident, l'individu aurait par la suite pris la clé des champs en s'enfuyant à travers les bois. Et ce n'est qu'hier, en matinée, que le fuyard s'est présenté aux policiers accompagné de son avocat.

HOBITEC 2000
Concessionnaire autorisé

Habitations usinées

- Unifamiliales
- Multifamiliales
- Chalets, condos, motels
- Maison évolutive
- Maison en bois rond

RÉALISEZ VOTRE RÊVE MAINTENANT
PROFITEZ DES BAS TAUX D'INTÉRÊT
Évitez la TVQ (1er juillet 92)

À PARTIR DE 31 795\$
pour livraison (3 semaines) sur votre terrain

Les Maisons de la Montagne
444, ch. Rivard, Bromptonville JOB 1HO 35988

Tél./fax: 846-2286

NOUVEAU À SHERBROOKE

Lettra M
IMPRIMERIE COMMERCIALE

OUVRE UN POINT DE SERVICE À SHERBROOKE POUR MIEUX VOUS SERVIR

728, 13e AVENUE NORD (Coin des Mugnets)
562-4445

- * Service de photocopie
- * Imprimerie commerciale
- * Papeterie spécialisée
- * Service de télécopieur public

SPÉCIAL D'OUVERTURE
500 FEUILLES 450\$
Papier à photocopie et machine à écrire

Nous imprimons tout en petite ou grosse quantité. 38738

VALEUR SÛRE SICO

SUPER QUALITÉ SUPER PRIX COUP SUR COUP!

APPRÊT-SCELLEUR COUCHE DE FOND BLANC (165-125)* **22⁹⁹\$** ou moins les 3,78 litres

LATEX MAT POUR PLAFONDS BLANC (160-112)* **21⁶⁹\$** ou moins les 3,78 litres

FINI VELOUTÉ BLANC (161-110)* **26⁶⁹\$** ou moins les 3,78 litres

FINI SEMI-LUSTRÉ BLANC (162-110)* **26⁶⁹\$** ou moins les 3,78 litres

Ça change tout

*BLANC OFFERT DANS CHACUNE DES 252 TEINTES PASTEL DU SYSTÈME DÉCORAMA MOYENNANT UN LÉGER SUPPLÉMENT.

D É C O R A T I O N

1303 KING OUEST SHERBROOKE

King

563-3855

Brouillard 250 VÉHICULES À LIQUIDER

VENTE DE FERMETURE

2700, rue King Ouest, Sherbrooke, 569-9941

Aucune offre raisonnable refusée

JOUR DU DOLLAR À L'ENTREPÔT AU BON MARCHÉ

Pierre l'a encore fait ! Il a découvert de nombreux spéciaux meilleurs que jamais pour vous prouver une fois de plus que votre dollar vaut toujours plus à l'Entrepôt !

En vente demain, mercredi.



ANACIN
ADULT PAIN RELIEF
ANACIN
soulage les maux de tête
Boîte de 12 comprimés

2 POUR 1\$

MÉLANGE POUR SOUPE POULET ET NOUILLES NOVO
4 sachets de 60 g **1\$**

SACS À SANDWICHS HOLIDAY
150 sacs **1\$**

SACS POUR LE CONGÉLATEUR HOLIDAY
17 x 34 po, boîte de 30. **1\$**

BAS-CULOTTES
Couleurs et grandeurs assorties **1\$**

ALBUM À COLORER
Grandeurs jumbo assorties **1\$**

SAVONS IMPORTÉS
de la Grèce. Assortiments de parfums, 5,3 oz **1\$**

LINGE TOUT USAGE MERIT
Paquet de 10 **2 POUR 3\$**

CASSETTES AUDIO BASF
90 minutes **1\$**

ÉCOUTEURS STÉRÉO DYNASTY
pour baladeur **1\$**

ROLL-X
Rouleaux de papier pour envelopper les sous
36 rouleaux de grandeurs assorties **1\$**

USTENSILES ASSORTIS
pour cuisine **1\$**
En plastique, de couleurs assorties

PAPIER ESSUIE-TOUT DÉCOR
Papier 100% recyclé, 2 épaisseurs, paquet de 2 rouleaux **77¢**

VERRE À CAFÉ EN STYROMOUSSE
Paquet de 51 verres, 6 1/2 oz **1\$**

ESCARGOTS CLUB SUPRÊME
2 POUR 1\$

ASSIETTES ET SERVIETTES
POUR PARTY D'ENFANTS **1\$**

PASTILLES POUR LA TOUX VICK'S
Paquet de 14, saveurs assorties **2 POUR 1\$**

BONBONS ASSORTIS TIFFANY GANONG
VOTRE CHOIX **1\$**

MOUCHOIRS «BEST VALUE»
boîte de 200 **77¢**

BARRES DE CHOCOLAT NEILSON JERSEY MILK
168 g ou CRISPY CRUNCH 192 g **2\$**

ASSORTIMENTS DE SACS À BONBONS
1\$

LAMPE DE POCHE «KRYPTON»
Château **3\$**

HUILE À MOTEUR 10W30
Aucun détergent, 1 litre **1\$**

GRAND ASSORTIMENT DE ROUGES À LÈVRES, OMBRES À PAUPIÈRES ET VERNIS À ONGLES
2 POUR 1\$

SACS À POUBELLES GÉANTS ET TRANSPARENTS POUR LE JARDIN
Paquet de 5 **1\$**

MAÏS SOUFFLÉ «COUNTRY CUPBOARD»
1 kilo **1\$**

SAUCE PIQUANTE CHRYSTAL LOUISIANA
Bouteille de 6 oz. **1\$**

JUS D'ORANGES MORNING DEW
Pur à 100%, 300 ml **2 POUR 1\$**

SÉLECTION D'ORNEMENTS POUR CHEVEUX ET DE BOUCLES D'OREILLES
1\$

SÉLECTION DE CASSETTES AUDIO
1\$

DÉSODORISANT EN BÂTON
75 g., assorti **1\$**

CHAMPIGNONS
Morceaux et pieds, 10 oz **1\$**

HUILE POUR BÉBÉS
50 ml **4 POUR 1\$**

CRÈME DÉCOLORANTE ANDRÉA
POUR LE VISAGE **2\$**

ASSORTIMENTS DE JOUETS
1\$

COUTEAUX TOUT USAGE
1\$

SÉLECTION D'ACCESSOIRES POUR LA CUISINE
1\$

LAIT AUTO-BRONZANT NUTRISUN
120 ml **3\$**

GROS GOBELETS EN PLASTIQUE
20 oz., couleurs assorties **4 POUR 1\$**

THON CHUNK LIGHT
Conservé dans l'eau, 170 g **1\$**

FIGURINES EN PORCELAINE
1\$ ou 2\$

DISTRIBUTEUR POUR CAFÉ INSTANTANÉ
4\$

PLATS POUR SOUFFLÉ
Grandeur 4 oz **1\$**

TASSES À CAFÉ EN CÉRAMIQUE
2 POUR 1\$

PATÉ DE SAUMON DU PACIFIQUE
100 g **2 POUR 1\$**

SOUPE LIPTON
Mélange de soupe aux nouilles, gros pied ou alligator
2 enveloppes par paquet **1\$**

SACS EN JEANS
Sac à dos ou sac ovale **10\$**

ACCESSOIRES POUR SALLES DE BAIN DELHAR
1\$

BANDAGES CURAD
Paquet de 20 **1\$**

FIL POUR TÉLÉPHONE
25 pieds **1\$**

PRISE DE COURANT ÉLECTRIQUE
3 places **1\$**

MAÏS SOUFFLÉ, bâtonnets de fromage
180 g **1\$**

BRETZELS NATIONAL
Sacs de 5 1/2 oz **2 POUR 1\$**

SUPPORT À ÉPICES ET ÉPICES DELHAR ASSORTIES
1\$

ROUGE À LÈVRES LABELLO
1\$

ASSORTIMENT DE SHAMPOINGS ET REVITALISANTS
1\$

DENTIFRICE «JAWS»
100 ml **1\$**

LOTION PROFESSIONNEL NIVEA
pour la peau sèche 600 ml **3\$**

BONBONS NESTLE «ALPINE WHITE»
3 POUR 1\$

TISSUS PRINTEMPS ÉTÉ
Des centaines de mètres de tissus d'ici et importés pour tous vos besoins en couture, et ce, aux très bas prix de l'Entrepôt !

LIQUIDE À ESSUIE-GLACES
4 litres, 40 C., ne barbouille pas limite de 1 par client **1\$**

GOMME À MÂCHER CLORETS
Boîte de 30 **1\$**

BARS AU YOGOURT
avec raisins secs et noix **2 POUR 1\$**

CHAÎNE COULEUR OR POUR LE COU
Longueurs assorties **3\$**

ENSEMBLE DE 10 TOURNEVIS
EN 1 TOOL MATE **1\$**

NOURRITURE AU POULET ALPO POUR CHIENS
Contenant de 6 oz **2 POUR 1\$**

CASSETTES VIDÉO CHÂTEAU T-120
2 POUR 5\$

ATOMISEUR WIZARD
pour rafraîchir l'air **1\$**

NAPPES DE TABLE ASSORTIES
en plastique **2 POUR 1\$**

BIÈRE «WEST END» EXTRA-LÉGÈRE
0,9% d'alcool, fabriquée en Australie. Limite de 1 paquet de 6 bières par client **3\$**

SAVON JERGENS
Barres de 90 g **3 POUR 1\$**

Amiante: le plus gros procès pour dommage corporel débute aux É.-U.

Marie TISON Washington (PC)

Le plus important procès dans l'histoire des poursuites en dommage corporel contre l'amiante aux États-Unis débute ce matin à Baltimore.

Aucun producteur québécois d'amiante n'est cependant impliqué dans cette cause. «Dieu soit loué, nous ne sommes pas nommés», a déclaré le vice-président d'un des producteurs québécois, la Société Asbestos, M. Alain Dulude.

«Ca ne veut pas dire que nous ne sommes pas nommés dans d'autres causes», a déclaré M. Dulude, également conseiller légal pour les Mines d'amiante Bell et un manufacturier québécois, Atlas Turner.

Les producteurs québécois sont en effet impliqués dans des centaines de causes aux États-Unis.

Le procès qui démarre ce matin regroupe les poursuites de 8555 personnes de Baltimore et de quatre comtés du Maryland qui allèguent avoir contracté des maladies comme l'amiantose et le cancer du poumon parce qu'ils ont été mis en contact avec des produits à base d'amiante.

Un bon nombre sont des travailleurs de l'acier et de la construction navale qui ont eu à manipuler des isolants à base d'amiante sans équipement protecteur.

M. Peter Angelos, qui représente 90 pour cent d'entre eux, a affirmé que ses clients réclamaient des millions de dollars en dommages.

Causes types

La Cour de district de Baltimore, présidée par le juge Marshal Levin, n'entendra que six causes types au cours des quatre mois que devrait durer le procès. Le jury devra déterminer si les produits à base

d'amiante ont altéré la santé des plaignants ou ont causé leur décès, si les 13 manufacturiers américains nommés dans la poursuite connaissent les dangers de l'amiante, et si leur conduite était négligente au point de les forcer à payer des dommages aux plaignants.

Si les manufacturiers sont déclarés coupables, de mini-procès seront tenus pour déterminer le montant des dommages dans chaque cas.

Les procédures seront suivies de près à travers le pays. En effet, des autorités fédérales et étatiques ont ordonné de tels regroupements de causes un peu partout au pays. Actuellement, plus de 90 000 poursuites ont été déposées et doivent encore être entendues aux États-Unis.

Les producteurs québécois sont impliqués dans un bon nombre d'entre elles parce que plus de 80 pour cent de l'amiante utilisé aux États-Unis provient du Québec.

M. Dulude a cependant fait observer que lorsqu'un producteur québécois était nommé dans une poursuite aux États-Unis, il se trouvait «au bout de la ligne», et passait bien après les manufacturiers américains, plus directement visés.

Il a déclaré que la stratégie de Société Asbestos et de Mines d'amiante Bell était d'abord de contester la juridiction des cours américaines vis-à-vis des sociétés québécoises.

Il a ajouté que les plaignants avaient du pain sur la planche lorsqu'ils tentaient de prouver que la fibre qui les avait affectés provenait réellement de telle ou telle société québécoise.

M. Dulude a déclaré qu'il ne savait pas si l'amiante utilisé par les 13 manufacturiers américains nommés dans la cause de ce matin provenait réellement du Québec.

TOURNÉE DES RÉGIONS

Colloque sur le sapin, le samedi 14 mars

Sherbrooke — C'est sous le thème «Un art à raffiner» que se tiendra, le 14 mars, le colloque provincial sur le sapin et ses méthodes de culture.

Cet événement, qui s'adresse aux producteurs de sapins de Noël, constitue une première en région. Ce colloque se veut un outil privilégié dans le but de permettre aux producteurs d'amorcer une réflexion sur leur industrie qui se dirige vers l'an 2000.

Car au cours de la prochaine décennie, les intervenants dans la

production d'arbres de Noël devront relever de nouveaux défis. C'est le cas notamment au niveau de l'environnement, de la productivité et de la compétition nord-américaine. Ces facteurs apporteront des changements dans la façon de faire des producteurs d'arbres de Noël.

Le colloque se déroulera au Motel La Réserve. Un des conférenciers sera James E. Shelton, de la Caroline du Nord, spécialiste du sapin Fraser.

Importants travaux à venir à Lac-Mégantic

Lac-Mégantic (DP) - La ville de Lac-Mégantic y ira d'un emprunt de 2 240 000\$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, d'infrastructures et d'installation de lumières dans le secteur de la rue Agnès cette année. Les résidents et utilisateurs de cette artère importante demandaient ces travaux depuis plusieurs années et le projet était sur la table depuis quelque temps. Sur le montant total, une subvention du programme AIDA de 474 546\$ et une autre du ministère des Transports de 800 000\$ ramèneront le montant à débours par la Ville à 965 454\$.

Outre les travaux d'aqueduc et d'égouts et d'infrastructures, l'installation de feux de circulation à l'intersection Agnès et Salaberry viendra améliorer très sensiblement la circulation à ce carrefour très achalandé.

Le maire de Lac-Mégantic ajoute: «Nous avons obtenu du ministère des Affaires municipales la permission de prolonger au premier septembre prochain la date limite pour le début des travaux. Cependant, nous entendons les commencer au tout début d'août, au retour des vacances de la construction afin qu'ils soient complètement terminés vers la fin octobre.»

Légère hausse du déficit au CLSC Alfred-DesRochers

Magog - Même avec des ressources financières à peine supérieures de 10 pour cent à celles dont il disposait l'année précédente, le Centre local de services communautaires Alfred-DesRochers a réussi, au cours de l'année qui a pris fin le 31 mars 1991, à mettre en place de nouveaux services qui ont élargi sa clientèle.

nommer que quelques-uns. L'année en a été une de continuité et de consolidation pour ce qui est des services offerts aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Ces services ont surtout été mis à la disposition de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence: cours prénataux, ressources communautaires profitant aux familles ayant de jeunes enfants, support aux adolescents devenus parents, clinique des jeunes, pour n'en

Elle a aussi été marquée par des démarches visant à rendre des services médicaux accessibles à la population de Canton de Pottion et de Bolton-Est et à consolider les services médicaux dont bénéficie la population des Villes frontalières.

L'établissement dont le budget a été de 2 588 030 \$ a subi un déficit de 13 010 \$, soit 2 867 \$ de plus que l'année précédente.

Nouvelle tarification de services à Lac-Mégantic

Lac-Mégantic (DP) - Prenant en considération le fait que la Loi sur la fiscalité municipale permet aux municipalités de prévoir par règlement que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financées au moyen d'un mode de tarification, le conseil municipal de Lac-Mégantic a décrété ce qui suit:

caserne jusqu'à leur retour et la remise en place des équipements. Cette mesure s'applique que le propriétaire du véhicule ait demandé ce service ou non.

Dans le cas de déchets reçus au site d'enfouissement sanitaire de la région de Lac-Mégantic, le tarif sera désormais de 26,70\$ la tonne métrique.

Quant à la Marina de Lac-Mégantic, pour les propriétaires de bateaux qui s'y amarrent en permanence durant la période d'opérations, le tarif sera de 11 \$ le pied de longueur du bateau, par année, plus l'achat, au coût de 20 \$, de la carte de membre de la Corporation de la Marina de Lac-Mégantic. Pour ce qui est des visiteurs occasionnels, le tarif sera de 10 \$ par jour.

Par ailleurs, un automobiliste qui n'habite pas le territoire de la ville de Lac-Mégantic recevra une facture dans l'éventualité où les pompiers devraient combattre l'incendie de son véhicule. Le tarif sera de 350\$ la première heure et 400\$ l'heure supplémentaire, par tranche de 15 minutes, comprenant le temps des pompiers à partir de la

Finalement, la tarification pour le service d'alarme relié au bureau de la Sécurité publique passera de 150 \$ à 200 \$ par année. Cette tarification n'avait pas été modifiée depuis plus de 12 ans.

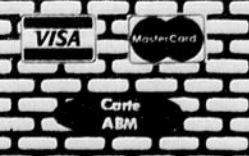
ENTREPÔT
Au Bon Marché

111 et 121, rue Dépôt

NOUVEAU! NOUVEAU! NOUVEAU!
SERVICE DE LAMINAGE
Prix exceptionnel, très bonne qualité de fabrication.

Les quantités peuvent être limitées. Les prix sont en vigueur jusqu'à l'épuisement de la marchandise. Aucun coupon de garantie-réclame.

Stationnement gratuit le samedi, stationnement rue Dépôt.



Le curé de St-Nicéphore invite ses paroissiens à bien réfléchir

Gérald PRINCE Drummondville

La population de St-Nicéphore, dans la crise aiguë qui l'agite, ne peut pas rester neutre, mais doit s'adonner à la réflexion et à la compréhension éclairée avant de prendre position.

C'est le message que vient de diffuser à la communauté chrétienne de la municipalité, le curé de la paroisse, l'abbé Victor Asselin.

Dans un important document qu'il a présenté à la communauté chrétienne dimanche, M. Asselin, citant le pape Paul VI, souligne l'importance de l'engagement politique des citoyens, engagement qui doit se faire en tenant compte

Démission d'un deuxième conseiller

Un deuxième conseiller de St-Nicéphore, en banlieue de Drummondville, a présenté sa démission hier à l'hôtel de ville.

M. Claude Béliveau, conseiller du siège no 4, pose un geste identique à celui de l'ex-conseiller Réal Verrier à la mi-février, et pour les mêmes raisons, les pressions populaires.

«Vu l'atmosphère qui règne aux séances du conseil et le harcèlement de certains citoyens à mon égard et l'égard de ma famille, je n'ai plus le choix», déclare M. Béliveau dans sa lettre de démission. Il retourne également un chèque de 2791 \$, en remboursement des avances reçues en janvier sur son allocation de dépenses.

Il a été impossible de rejoindre M. Béliveau hier soir. Cependant, le vice-président du mouvement d'opposition Action St-Nicéphore, M. Bernard Parenteau, y voit l'aboutissement des pressions faites par la population sur l'administration de ce conseiller qui appuyait les positions du maire Réjean Blanche. L'ASN lui reprochait également de ne pas tenir résidence à St-Nicéphore, mais à Drummondville.

Il ne reste plus que quatre conseillers dans la municipalité, deux qui appuient le maire, deux qui s'y opposent, mentionne M. Parenteau. «Le maire devra trancher toutes les décisions importantes qui seront soumises au conseil», constate-t-il.

des valeurs chrétiennes et de la dignité de la personne humaine.

Pour le prêtre, le questionnement de la population envers les élus en est un légitime, que la hausse importante de taxes semble avoir déclenché. «Il est normal, mentionne le prêtre, que la recherche de la vérité se fasse dans les discussions» et, sous cet aspect, il reconnaît comme valide la participation démocratique des chrétiens au mouvement d'opposition Action St-Nicéphore.

Le prêtre constate cependant qu'il n'est pas facile d'exercer l'autorité dans cette municipalité aux prises avec une croissance rapide qui l'a fait passer en quelques années d'un milieu rural et artisanal à un stade urbain, le tout avec une jeune population et avec le transfert de certaines responsabilités du gouvernement provincial aux municipalités.

«Dans ce contexte compliqué, affirme-t-il, la neutralité n'existe pas au plan de la vie publique». Il invite les gens à identifier les principaux éléments de la crise, comme les personnes qui sont actives dans les différents mouvements, les alliances entre groupes, les penseurs et exécutants, ainsi que les forces économiques sous-jacentes. Pour une compréhension éclairée, le pasteur demande aux membres de la communauté chrétienne de considérer les éléments de développement de la municipalité, de l'environnement, de l'importance à accorder aux jeunes, aux emplois qui peuvent être créés avant de prendre position.

«Toute action politique est noble», ajoute-t-il, en précisant que, si son message invite à la réflexion en ce début de Carême, il aura atteint son objectif de permettre à la communauté «de vivre ensemble en harmonie».



CORRECTIONS

Dans notre circulaire distribuée de porte en porte le 7 mars 1992 et intitulée «Un air de printemps».

Page 6:

Les ensembles de short MLB, les t-shirts «Blue Jays» sont en retard, nous donnerons une partie-remise à notre clientèle.

Page centrale:

Les pneus illustrés auraient dû être identifiés comme étant de 24% à 40% de rabais et non 40% sur tous.

Nos excuses à notre clientèle. 39480

LA VENTE DÉBUTE AUJOURD'HUI

VENTE EXPLOSIVE

Pour l'amour du

CUIR

VÉRITABLE CUIR D'AGNEAU!

DIRECTEMENT DE L'USINE

Prix à partir de 99⁹⁹\$



Jusqu'à 80 % de rabais sur tout

226, rue HÉRIOT, DRUMMONDVILLE

(En face de la caisse populaire St-Frédéric)

477-9857

5 JOURS SEULEMENT

10-11-12-13-14 MARS



COUPON
Apportez ce coupon et nous paierons la T.P.S.



Heures d'ouverture:

10 mars	10h à 18h
11 mars	10h à 18h
12 mars:	10h à 21h
13 mars:	10h à 21h
14 mars:	10h à 17h

39070

Moins de 10 000\$. Sécurité comprise.



Venez voir la nouvelle Cavalier VL 1992 de Chevrolet. Son équipement de série comprend, entre autre :

- Un volant de sécurité autobasculant
- Des freins antiblocage (ABS)
- Le verrouillage automatique des portes
- Un système d'échappement en acier inoxydable de longue durée
- Une carrosserie en acier galvanisé offrant une plus grande résistance à la corrosion

La Cavalier de Chevrolet, parce que plus de sécurité est un droit. Voilà l'engagement de votre concessionnaire Chevrolet/Geo/Oldsmobile de l'Estrie et des Bois-Francis.

VOYEZ TOUS LES DÉTAILS CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHEVROLET • Geo • Oldsmobile

*Transport et taxes de vente en sus. Rabais du manufacturier inclus. Cette offre est réservée aux particuliers et applicable, pour un temps limité, exclusivement aux modèles Cavalier neufs en inventaire.

Éditorial

Jean-Guy Dubuc, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste-adjoint

La police et l'arbitre

Jacques PRONOVOST

À chaque fois qu'un tiers intervient dans un différent entre deux partenaires, l'interprétation donnée à sa décision, c'est qu'elle a escamoté des points importants du vécu des deux opposants. Ce qui est probablement très vrai. Le détachement d'un arbitre impartial a ses avantages comme ses inconvénients. Il faut donc que les règles du jeu soient claires, précises et contextualisées pour que le jugement respecte bien les mandats de ceux qui remettent leur sort en ses mains.

La sentence arbitrale rendue la semaine dernière dans le dossier des policiers de Sherbrooke relance le débat. Par la voie de l'arbitrage ils ont obtenu des augmentations de 5,5 % et 5 % pour les années 1990 et 1991. De ce fait, la Ville devra leur verser 900 000 \$ en rétroactivité. Ce ne sont pas ces sommes, ni les augmentations consenties qui font scandale. Elles demeurent dans des limites relativement acceptables. C'est le système de règlement qui est vicié à la base en ce qu'il ne respecte pas toujours le contexte et la capacité de payer des citoyens. Les élus municipaux réclament donc à grands cris le droit de grève pour leurs policiers et pompiers. Ainsi, les élus municipaux pourraient se prévaloir de la loi sur les services essentiels et maintenir une force constabulaire raisonnable, même en temps de grève. Risque que ne veulent pas courir les policiers; ils préfèrent donc l'actuel système d'arbitrage, généreux avec eux. L'opinion publique serait aussi un atout dans le jeu de la partie patronale. On comprendra qu'elle favorise cette option. Pourtant elle pourrait être toute aussi inefficace.

Un rapport de l'Union des municipalités du Québec fait état que l'arbitrage a mené à une progression plus rapide du salaire des policiers que des autres groupes d'employés municipaux. Au surplus, dit-on, il se peut que des municipalités, conscientes du fait que les policiers ont tendance à obtenir plus en arbitrage qu'en situation de négociations directes, aient cédé avant de se rendre devant l'arbitre. En serait-il autrement devant la menace d'une grève?

Il n'en reste pas moins que le système a un urgent besoin d'être révisé. Ce n'est pas pour rien que 60 % des dossiers de négociations entre août 1989 et juillet 1990 avaient fait l'objet d'une demande d'arbitrage. Pendant cette période, la croissance salariale annuelle des policiers dépasse de 0,7 point de pourcentage celle des autres employés municipaux. C'est cette inéquité qui est inacceptable.

En arbitrage, la tendance est à comparer les salaires à ceux qui se paient ailleurs. Les policiers de Sherbrooke se situent à 1 % de moins que ceux de Montréal. C'est ne pas tenir compte des différences régionales. Il coûte plus cher de vivre dans la région métropolitaine qu'à Sherbrooke. Cela ne tient pas compte non plus des critères locaux, tel le chômage régional (endémique à Sherbrooke), le revenu moyen des citoyens et les services offerts, ce qui conditionne grandement la capacité de payer de ceux-ci et donc de la municipalité.

Avec la réforme Ryan, et la naissance prévisible de plusieurs corps de police de villes regroupées, le problème sera encore plus régionalisé et le droit de grève plus problématique encore. L'UMQ le reconnaît en demandant l'instauration d'un droit de retrait qui donnerait la possibilité aux villes de retirer le droit de grève à ses policiers et de déférer le règlement à un arbitre.

C'est un changement en profondeur des principes qui guident le tribunal d'arbitrage qui doit être envisagé. Le gouvernement veut redonner plus de pouvoir de gestion aux régions, il doit aussi considérer dans ses organismes de régulation les disparités régionales.

POINT DE VUE

Femmes et développement

Le texte qui suit est une déclaration de Mme Monique Landry, ministre des Relations extérieures et du développement international du Canada

Le rôle des femmes dans le développement est de plus en plus reconnu comme étant au cœur même de l'avancement d'un pays. Le Canada, dans ses efforts de coopération internationale, s'est montré très dynamique dans ses interventions auprès de la communauté internationale pour faire reconnaître ce rôle et pour faire intégrer cette dimension cruciale dans les politiques d'aide publique au développement.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: près des trois quarts de la population féminine mondiale vivent dans les pays en développement. Leur contribution à l'économie et à la vie communautaire se manifeste dans presque tous les secteurs.

Leur participation à la production agricole, par exemple — la pierre angulaire de l'économie de la plupart des pays en développement — est évaluée à 80% en Afrique, 60% en Asie et 40% en Amérique latine. Dans le commerce, elles contrôlent plus de la moitié des petites entreprises, notamment la vente de denrées alimentaires, de bois de chauffe et d'autres biens, la confection de vêtements et les prestations de services domestiques divers.

Dans les pays en développement, dans un ménage sur trois, c'est la femme qui est le seul soutien de famille, soit à cause du phénomène de migration des

hommes, soit parce que les femmes ont perdu leur mari à la guerre, ou pour d'autres raisons. Elles ont la responsabilité d'assurer les soins de santé, de l'alimentation et de l'éducation de la famille. Elles sont aussi les principales utilisatrices des ressources locales comme l'énergie, les denrées alimentaires et l'eau. C'est dire aussi qu'elles ont un rôle de premier ordre à jouer dans la sauvegarde de l'environnement.

Dès 1984, L'ACDI a intégré la composante Intégration de la femme dans le développement (IFD) dans ses programmes et dans la stratégie d'assistance publique au développement, intitulé PARTAGEONS NOTRE AVENIR, que j'ai lancée par la suite.

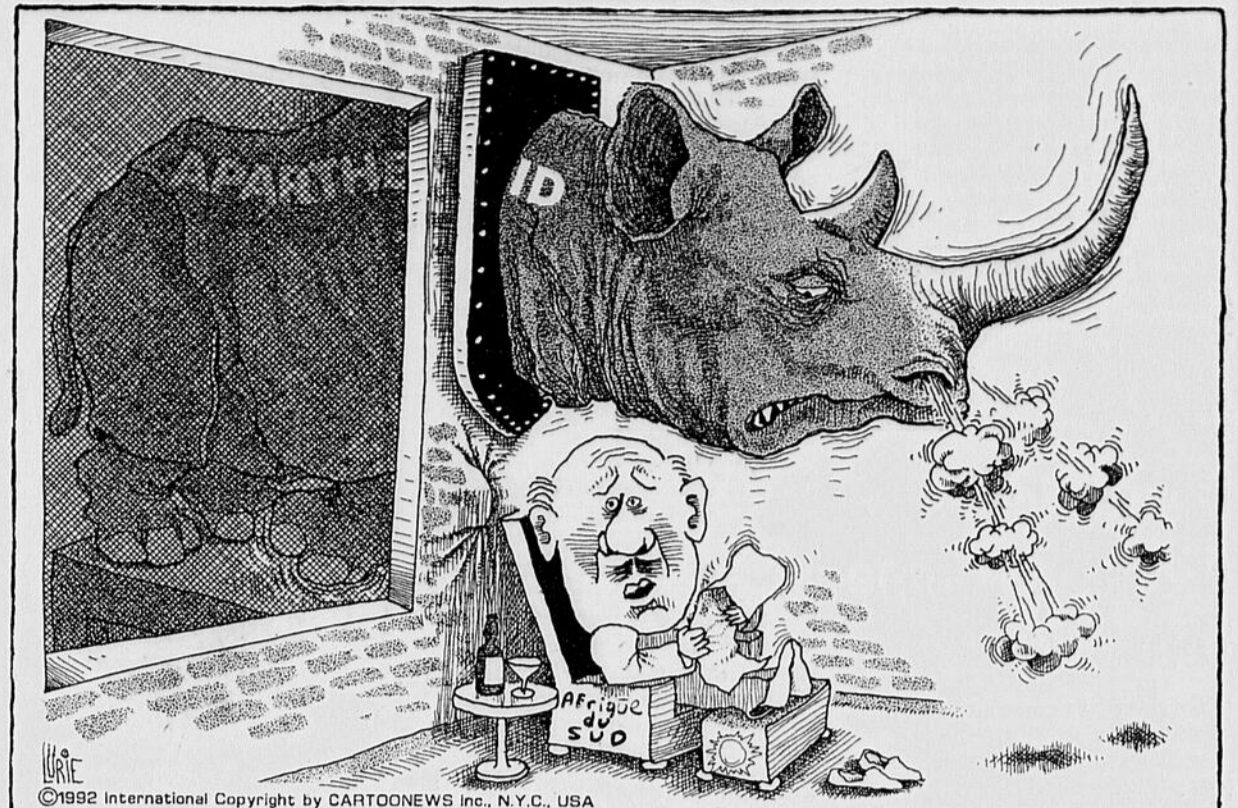
Depuis lors, nous avons contribué à de nombreux projets qui font appel à la participation des femmes, non pas seulement en tant que bénéficiaires d'aide, mais aussi en tant qu'agent de changement. Des projets leur donnant accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'autosuffisance alimentaire, et au crédit ont été mis sur pied. Que ce soit en Inde, où elles exploitent les pépinières du village, que ce soit au Sénégal ou en Tanzanie, où elles sont formées sur les techniques alimentaires, que ce soit en Tunisie, où elles participent aux petits projets appuyés par le Fonds canadien d'initiatives locales, ou que ce soit dans d'autres pays en développement, où l'ACDI appuie des initiatives destinées à intégrer davantage les femmes dans la structure socio-économique régionale.

J'ai pu constater, au cours de

mes voyages dans cette partie du monde, que l'appui du Canada dans ce domaine avait produit des résultats remarquables et avait contribué à l'élimination de nombreuses mesures discriminatoires à l'égard des femmes, par exemple dans les domaines de l'éducation, du crédit, du commerce, ou encore de la législation. Certains projets ont même débouché sur un effort conjoint entre le secteur public et le secteur privé pour que les femmes puissent s'intégrer pleinement dans les forces productives de ces sociétés.

Mais il reste encore un long chemin à parcourir, bien des attitudes à changer, et beaucoup d'efforts à mobiliser pour assurer la reconnaissance de la contribution intrinsèque des femmes à l'amélioration de la situation dans leurs pays. Non seulement devons-nous mettre davantage en valeur ce potentiel de contribution des femmes à la vie économique et politique des pays en développement; mais nous devons aussi encourager leur participation, à l'égal des hommes et en tant que membres à part entière de leur société, à la prise de décision et à l'implantation des politiques et des projets de développement qui impliquent leur communauté.

C'est l'approche que je privilégie de plus en plus dans nos initiatives d'aide au développement, car elle m'apparaît être une des principales voies d'accès au développement durable, au progrès et à l'épanouissement des collectivités.



Des protestations? Où ça?

TRIBUNE LIBRE

À propos de la formation des policiers

Je lisais récemment dans «La Tribune» de Sherbrooke du 20 février 1992 un article intitulé «À propos de la formation des policiers» qui déplorait l'admission à l'Institut de police du Québec d'un trop grand nombre d'individus n'ayant pas la formation technique qu'offre le Cegep. Selon Mme Lagueux du Comité provincial des étudiants en techniques policières du Québec, il serait temps de rendre le cours de techniques policières obligatoire pour tous ceux et celles qui aspirent à la fonction de policier. Elle en vient même à suggérer qu'il en va de notre sécurité publique.

Je suis parmi les individus visés par cet article et je me sens le devoir de faire connaître l'autre face de cette médaille. Après avoir passé 18 ans à étudier et à parfaire ma formation sur plus d'un aspect, je me sens prêt à suivre la formation exigée par la Sûreté du Québec. Je détiens présentement un D.E.C. en psychologie, un Baccalauréat en éducation et j'étudie présentement dans le but d'obtenir une Maîtrise en criminologie. Certaines personnes que j'ai eu l'occasion de rencontrer et qui se trouvent dans la même situation ont des formations universitaires aussi variées que la biologie, l'éducation physique, la médecine et la géographie. Ceci d'après moi, ne vient pas mettre en péril la sécurité publique comme le soutient Mme Lagueux mais devrait plutôt doter notre province de forces policières dont les compétences sont diversifiées. Ces formations qui excèdent de beaucoup la formation offerte dans le cadre du cours de techniques policières, seront en plus complétées par un stage intensif de formation théorique et par un stage de formation pratique qui s'échelonnent sur près de sept mois.

Pour ces raisons, je crois que les allégations de Mme Lagueux sont fausses. Je peux comprendre les frustrations que vivent ces étudiants. Cependant, je ne crois pas

qu'il serait opportun de modifier la politique actuelle d'embauche et de réduire le nombre de places pour des personnes ayant une formation autre. Plutôt, pourquoi ne pas éliminer la formation offerte à Nicolet des critères d'obtentions du D.E.C. en techniques policières. Ces cours sont dispendieux et ne garantissent pas d'emplois à ces étudiants. Ainsi, seuls les sujets qui sont jugés compétents à la suite des entrevues pourraient y accéder. C'est une solution qui permettrait de faire faire des économies à la province et qui désengorgerait cet institut.

En terminant, je suis très déçu de l'approche choisie par Mme Lagueux au nom de son comité. Je crois qu'il aurait été plus honnête de la part de ce comité de présenter les faits tels qu'ils sont plutôt que de jouer avec les sentiments du public pour en obtenir son support.

Alain Croteau
Étudiant à la maîtrise en psychologie

La CSCS et la pauvreté

Dans La Tribune du 11 février dernier, M. Gilles Taillon, directeur général de la C.S.C.S., expliquait les cibles d'action qu'il vise concernant le dossier de la pauvreté.

Nous savons que d'autres commissions scolaires en Estrie se sont jointes à la C.S.C.S. et nous encourageons ce mouvement. Lorsqu'il y a urgence, il faut intervenir dans l'immédiat et dans un second

temps, apporter les correctifs nécessaires afin de régler la dite situation.

Alors, d'ici à ce qu'au niveau politique et économique, les décideurs règlent à la base les lacunes qui font grandir le phénomène de l'appauvrissement et qu'ils prennent des mesures pour contrer ce phénomène, nous, parents de jeunes, demandons à la C.S.C.S. de poursuivre ses démarches concer-

nant le dossier de la pauvreté en milieu scolaire et de mettre l'accent avec d'autres organismes sur l'aide alimentaire à apporter aux jeunes de nos écoles.

Merci à la C.S.C.S. d'accorder une attention particulière à ces enfants qui sont notre avenir.

Jeanne Lauzon François Tremblay
Elaine Lacasse Johanne Groulx
Sylvie Boucher Danielle Champigny
Denise Lauzon

Bravo la bonne nouvelle

M. le rédacteur

Je tiens à vous féliciter ainsi que l'équipe de journalistes de l'orientation prise récemment de publier chaque jour et en première page «La bonne nouvelle».

C'est avec plaisir que je lisais l'éditorial du 24 février, de Jacques Pronovost: «Les bonnes nouvelles». Enfin, on nous parle des événements heureux qui se passent chaque jour dans notre milieu. Le public a aussi droit à cette information, il en a besoin.

En ces temps difficiles, il importe de connaître la créativité de gens qui par leur savoir et leur goût de la vie, trouvent des moyens pour relever de nouveaux défis.

Par cette orientation positive de votre journal, vous faites preuve de professionnalisme qui donnera sûrement de bons fruits. Pour ma part, c'est une capsule d'optimisme qui débute bien ma journée.

Lina Lagacé
Sherbrooke

Lettre aux pompiers

M. Eddy Dumas
Président du syndicat des pompiers de Sherbrooke

Salut Eddy! Ton voisin d'en face ne sait pas comment se prendre pour te faire comprendre que ça pas de bon sens ce que vous demandez.

500,000 piastres pour 111 pompiers, s'es-tu que ça fait 4500\$ chaque. Tu penses pas que c'est beaucoup pour un an...

Moi pour arriver, je dois désengager mes REER, payer 45% d'impôt et ça me révolte. Vous autres en plus d'avoir une job stable bien payée vous avez un très bon fond de pension, des bénéfices marginaux très intéressants et bien d'autres.

Moi je me trouve bien chanceux, car j'avais un peu d'argent mais c'est pas le cas des autres citoyens de la ville. 15% de chômage, 16% de bien-être, 30% de personnes âgées et quelques jeunes, qui tu penses qui reste pour vous payer ça...

Moi je trouve que c'est injuste qu'une petite gang exige des autres ce qu'ils ne peuvent pas se payer eux-mêmes.

Essaie de faire comprendre ça à tes chums, je suis tanné de payer.

Jacques Bernier

L'âme de la bibliothèque

Nous étions heureux et enchantés des nouveaux édifices de la bibliothèque: une impression d'être gâtés lors de notre première visite, sauf que... maintenant, il en coûte énormément cher pour utiliser les services de notre belle nouvelle bibliothèque municipale.

Une carte de groupe-classe coûte 50\$ pour 30 livres, 25 par réservation et 25 pour les livres cassette. (On a l'impression qu'à chaque nouvelle visite, des coûts supplémentaires apparaissent.) Imaginons un enseignant qui réserve 5 livres par mois et un livre cassette et ceci, pendant 10 mois. Les coûts d'utilisation de ce service lui reviennent à 250\$!!!

La gestion actuelle enlève l'âme de la bibliothèque et traite les livres comme un objet de consommation. Est-ce cela qu'on veut?

Nous déplorons cette nouvelle orientation qui va au détriment de la raison d'être d'une bibliothèque: que les livres sortent et soient lus par le plus grand nombre de citoyens.

Nous refusons d'utiliser la bibliothèque dans ces conditions et nous vous avisons que nous avons pris la décision de ne pas renouveler nos cartes d'abonnement.

Nicole Gagnon Manon Ferland
José Rochefort Nyl Provencher
André Allen Yves Nadon
Chantal DesLandes Mireille Robert
Michel Lemieux K. Laurendeau
Denise Dumont Francine Veilleux

NDLR: La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les abrégées. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls les noms de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef

National

Ottawa récupérera son dû à même les retours d'impôts

Winnipeg (PC)

Les contribuables qui doivent de l'argent au gouvernement fédéral pour des prestations d'assurance-chômage versées en trop, auront une petite surprise cette année.

Revenu Canada déduira en effet les montants dus des remboursements d'impôt.

Selon la nouvelle législation de l'impôt sur le revenu, en vigueur depuis le 25 février, Revenu Canada peut maintenant saisir les fonds nécessaires pour rembourser

au gouvernement les dettes en souffrance, y compris les prestations d'assurance-chômage versées en trop et, dans plusieurs provinces, les prêts-étudiants.

Au cours des prochaines années, cette mesure sera étendue à des programmes administrés par les autres ministères fédéraux.

Le budget fédéral de l'an dernier avait le premier fait mention de la nouvelle mesure et le guide 1991 de l'impôt sur le revenu s'y réfère.

«Il se peut que cette nouvelle mesure cause des ennuis à certaines

personnes, mais elle effacera un fort volume de dettes au gouvernement qui sont en souffrance et qui habituellement exigent une procédure de recouvrement beaucoup plus coûteuse», a indiqué M. Ron Ferniuk, porte-parole de Revenu Canada.

Les prêts étudiants dus au gouvernement à travers le Canada, a dit M. Ferniuk, représentent environ 936 millions \$. La plupart des étudiants paient cependant leurs dettes selon des programmes de remboursement conclus avec des

institutions prêteuses.

«En demeurant réaliste, nous nous attendons à récupérer environ 20 millions \$ à ce poste.»

Dans tout le pays, les dettes envers l'assurance-chômage atteignent près de 280 millions \$. Dans la plupart des cas, toutefois, les sommes sont déjà remboursées progressivement dans le cadre de programmes, a indiqué une porte-parole, Mme Win Kennedy.

«Nous prévoyons récupérer à peu près 15 millions \$ des comptes des délinquants, qui ont manqué à

leur programme de remboursement ou que l'on ne peut pas retracer», a-t-elle déclaré.

Les crédits accordés pour la taxe sur les produits et services, ainsi que les crédits d'impôt pour enfants à charge ne sont pas pris en compte par la mesure.

Depuis 1987, les gouvernements provinciaux peuvent saisir les remboursements d'impôt pour compenser le non-paiement des pensions alimentaires, pourvu qu'un tribunal ait émis une ordonnance en ce sens.

Un populaire herbicide perd de son efficacité

Winnipeg (PC)

L'un des plus vieux et des plus populaires herbicides connus est en voie de perdre de son efficacité parce qu'on en a abusé, affirment un groupe de scientifiques de l'Université du Manitoba.

Les experts ont constaté cet hiver qu'une espèce particulière d'une herbe commune appelée moutarde des champs était maintenant résistante au 2,4-D et ne pouvait plus être tuée par cet herbicide.

Surprise

Même si le type de moutarde des champs en question ne pousse que dans de rares champs aux environs de Gilbert Plains, au Manitoba, la découverte constitue une surprise. «C'est la première fois qu'une mauvaise herbe connue développe une résistance au 2,4-D», note le directeur de la faculté des sciences des végétaux, Ian Morrison.

Il y a déjà eu d'autres cas d'herbicides ayant perdu leur efficacité en quelques années, mais ce qui est plus surprenant, dans le cas du 2,4-D, c'est que ce produit est utilisé depuis plus de 40 ans et que les scientifiques le croyaient jusqu'à présent à peu près invincible.

Rotation

M. Morrison ne s'attend toutefois pas à ce que la résistance à l'herbicide se répande. Mais il y voit la preuve que les agriculteurs, comme les manufacturiers de produits chimiques, devront modifier radicalement leurs façons de faire — notamment en effectuant des «rotations» du type d'herbicide employé, en réduisant les quantités d'herbicides, en adoptant des méthodes biologiques de contrôle des mauvaises herbes, et même en retournant aux méthodes plus traditionnelles de culture — s'ils ne veulent pas assister à la ruine de quantités croissantes de récoltes.

Travaux pour prévenir les inondations de la Chaudière

Saint-Georges (PC)

Signe que le printemps approche: on a entrepris des travaux, hier, en Beauce pour prévenir les inondations dues à la crue des eaux de la rivière Chaudière ou à tout le moins pour en minimiser les conséquences.

Les interventions visent principalement à affaiblir le couvert de glace qui atteint jusqu'à 1,5 mètre à certains endroits et permettre un meilleur écoulement des eaux de la rivière, a précisé en conférence de presse le député de Beauce-Nord, Jean Audet.

Les travaux sont réalisés à Saint-Georges, Beauceville et Sainte-Marie.

Leur coût est évalué à environ 100 000 \$. La moitié des coûts sera assumée par le ministère de l'Environnement du Québec, tandis que 14 municipalités plus ou moins vulnérables aux crues des eaux se partageront l'autre moitié.

MAZDA LANCE SON OFFRE

ATTRAPEZ-LA!



OBTENEZ LE CLIMATISEUR VALANT JUSQU'À 2 100\$. OU UNE REMISE DE 1 500\$.

Tirez profit de l'été au maximum... bien au frais grâce à Mazda!

Car nous vous offrons le climatiseur à l'achat de l'un de nos modèles les plus populaires. La 323 et la Protégé, les plus spacieuses de leur catégorie.

La 626, une superbe berline conçue pour la famille avec en plus, style et performance.

La MX-6, notre éblouissant coupé sport. La Miata, un triomphe mondial.

Nos camionnettes, les plus vendues au Canada, catégorie importées. Et la MPV, deux fois élue mini-fourgonnette importée de l'année au Canada. Profitez vite du climatiseur chez Mazda: une façon gagnante de déjouer la chaleur de l'été!



Nos primes d'encouragement aux concessionnaires constituent d'excellents rabais pour vous... sur tous les modèles Mazda!

*Climatiseur ou remise: offerts sur tous les modèles 1992 suivants: 323, Protégé, MX-6, 626, MPV, Miata et camionnettes Mazda encore en stock chez le concessionnaire après le 5 mars 92. La remise est de 1 500 \$ maximum sur tous les modèles et s'applique aussi là où le climatiseur est de série. Et sur la MPV, le climatiseur à double sortie vaut 2 100 \$. Offre d'une durée limitée qui ne peut être combinée à aucune autre. Détails chez votre concessionnaire.

mazda Je me sens bien.

Mazda Rock Forest — 4787 Boulevard Bourque, 564-1455
Magog Mazda — 209 Boulevard Bourque, 868-1101

INFO-BUDGET 1-800-267-6640

Pour toute question sur le budget fédéral, ou pour obtenir des imprimés, appelez sans frais.

 Personnes sourdes ou malentendantes: 1-800-267-6650 (ATS/ATME)



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada



Les travailleurs du tabac se heurtent à un mur à Ottawa

Manon CORNELIER Ottawa (PC)

Malgré l'inquiétude ressentie par les travailleurs du tabac, Ottawa ne laissera pas tomber la taxe à l'exportation de cigarettes canadiennes.

C'est ce que le ministre fédéral du Revenu, Otto Jelinek, a répondu hier à une délégation représentant environ 2000 travailleurs venus manifester devant le parlement.

Ces derniers voulaient qu'Ottawa cesse d'imposer une taxe de 8 \$ sur chaque cartouche de cigarettes exportées. Les douaniers canadiens perçoivent cette taxe depuis le 28 février dernier dans le cadre d'un programme pour contrer le marché noir de cigarettes.

Selon la Fédération des travailleurs du Québec et celle de l'Ontario, cette mesure signifie la mort lente de l'industrie du tabac car elle handicape les exportations de cigarettes, soit entre 15 et 20 pour

cent de la production canadienne.

Produire aux États-Unis

«Les compagnies canadiennes qui voudront conserver leur clientèle américaine n'auront d'autre choix que de produire aux États-Unis, où elles n'auront pas à supporter cette taxe», a soutenu M. René Rondou, du syndicat international des travailleurs du tabac.

Le ministre Jelinek doute du scénario apocalyptique dont parlent les travailleurs et qu'ont repris hier

des députés libéraux et du Bloc Québécois.

«Je serais surpris que les entreprises déplacent leur production à l'extérieur du pays quand 84 pour cent de leur marché est ici», a indiqué M. Jelinek.

Les fabricants de produits du tabac emploient environ 4200 personnes, dont plus de 2800 au Québec. Si on inclut les emplois créés par les tabaculteurs, les spécialistes du traitement, les grossistes et les détaillants, on parle de 46 000 em-

ploiés.

Le ministre a précisé qu'il ne voulait pas voir ces emplois disparaître et que ses fonctionnaires et les représentants de l'industrie étudiaient la possibilité d'exempter la production canadienne qui n'était pas destinée à la contrebande.

Selon lui, la contrebande est beaucoup plus menaçante pour les emplois car elle signifie que des grossistes, des distributeurs, des détaillants perdent leur marché. «Si nous réussissons à mettre fin à la contrebande, on protégera des emplois au Canada plutôt que d'en faire disparaître», a-t-il ajouté.

Forte proportion

Selon M. Jelinek, seulement 20 pour cent des exportations de cigarettes canadiennes sont destinées au marché légal tandis que 80 pour cent des exportations vers les États-Unis reviennent au Canada en contrebande.

Les dirigeants syndicaux ne disent pas cette réalité et appuient, disent-ils, les mesures pour faire cesser le

marché noir. Cependant, ils demeurent convaincus que la taxe de 8 \$ n'est pas le moyen adéquat pour y parvenir.

Quant à l'idée de ne pas l'appliquer aux exportations «légitimes», ils la trouvent saugrenue et irréaliste. Ils se demandent comment on peut distinguer le destinataire final des ventes aux États-Unis.

Tant à la FTQ qu'à la FTO, on préférerait qu'Ottawa déclare un moratoire sur l'imposition de cette taxe afin de permettre à l'industrie, aux syndicats et au gouvernement de trouver une solution différente. De plus, ils seraient en faveur de contrôles douaniers plus serrés.

«Nous ne croyons pas que la taxe de 8 \$ mette fin à la contrebande. En fait, elle fera en sorte que les contrebandiers vont se procurer des produits substitués, c'est-à-dire des cigarettes américaines», a lancé le président de la FTQ, Fernand Daoust, en conférence de presse. A son avis, cela aggravera la situation déjà précaire de l'industrie.

TOYOTA

Des chiffres aussi fiables que nos voitures.

0 \$ D'ACOMPTE / 178 \$ INCLUANT TRANSPORT ET PRÉPARATION / 48 mois*
PAR MOIS TAXES EN SUS (EH OUI PERSONNE N'Y ÉCHAPPE)

OU
8628 \$**



TERCEL 1992

- moteur 1,5 litre à injection électronique
- traction avant • direction à crémaillère • boîte manuelle à surmultipliée • dégivreur électrique de lunette arrière • phares à halogène
- rétroviseurs extérieurs gauche et droit

SOLUTION TOYOTA



*Programme de location Solution Toyota de 48 mois / 96 000 km pour la Tercel S, modèle DK46-AA. Valeur résiduelle garantie. Seuls le premier versement et un dépôt de sécurité remboursable sont exigés. Sur approbation de Toyota Crédit Canada inc. Offre de durée limitée. **PDSF Tercel S, modèle DK46-AA. Taxes, transport et préparation en sus.

Tu m'épateras toujours Toyota.

CANDIAC Candiac Toyota 659-6511	CHAMBLY Chambly Toyota 658-4334	CHATEAUGUAY Chateauguay Toyota 692-1200	COWANSVILLE Cowansville Toyota 263-8888	DRUMMONDVILLE Drummondville Toyota 477-1777	GRANBY Estrie Toyota 378-8404	ÎLE PERRÔT Île Perrôt Toyota 453-2510	JOLIETTE Joliette Toyota 759-3449	LACHINE Lachine Duval 655-2350	BROSSARD Brossard Toyota 445-0577
LAVAL Chomedey Toyota 687-2634	LAVAL Vimont Toyota 668-2710	LONGUEUIL Longueuil Toyota 679-1890	MAGOG Toyota Magog 843-9883	MONT-LAURIER Claude Auto 623-3511	MONTREAL Alix Toyota 376-9191	MONTREAL Chassé Toyota 527-3411	MONTREAL Houle Toyota 351-5010	MONTREAL St-Laurent Lexus Toyota 747-9811	MONTREAL Lachute Toyota 562-6662
MONTREAL Toyota Pie IX 329-0909	POINTE-AUX-TREMBLÉS Pointe-aux-Tremblés Toyota 640-1474	POINTE-CLAIRE Fairview Toyota 694-1510	REPENTIGNY Repentigny Toyota 581-3540	RICHMOND Toyota Richmond 826-5923	ST-EUSTACHE Toyota St-Eustache 473-1872	SAINTE-HYACINTHE Angers Toyota 774-9191	SAINTE-JEAN Déry Toyota 359-9000	ST-JEROME Toyota St-Jérôme 438-1255	ST-LEONARD St-Leonard Toyota 252-1373
STE-AGATHE Toyota Ste-Agathe 326-1044	STE-THERÈSE Blainville Toyota 455-3685	SHAWINIGAN Mauricie Toyota 539-8393	SHERBROOKE Relais Toyota 563-6622	SOREL Automobile Pierre Lefebvre 742-4596	TERREBONNE Automobiles L.G. Lévesque 471-4117	TROIS-RIVIÈRES Trois-Rivières Toyota 374-5323	VALLEYFIELD G. Caillard Automobiles 373-0850	VERDUN Woodland Toyota Verdun 761-3444	VICTORIAVILLE Toyota Victoriaville 758-8235

Votre concessionnaire

TOYOTA

Commanditaire officiel des équipes olympiques du Canada.

® Marque officielle © Association olympique canadienne 1967



Le Midwest paralysé

De fortes précipitations neigeuses sur le Middle West ont provoqué hier la fermeture de kilomètres d'autoroutes et d'écoles tandis que de nombreux voyageurs restaient bloqués. Parallèlement, deux personnes ont trouvé la mort dans des accidents de la circulation liés, semble-t-il, au mauvais temps. Dans l'ouest du Nebraska, un adolescent de 15 ans qui était parti dimanche se promener avec son chien a été retrouvé hier à seulement 3,2 kilomètres de sa maison et dans une épaisse neige. Dans un état critique, il souffre d'hypothermie. Son chien était en bonne condition. La dépression, précédée dimanche par de violents orages, des tornades et des pluies torrentielles sur la région des Grandes Plaines, s'est transformée hier en blizzard et a paralysé les infrastructures de nombreux États américains. A Denver au Colorado (photo), Robin Duncan déneige son automobile après la tempête.

La fillette a été étranglée avec un objet semblable à une corde

Montréal (PC)

Marie-Eve Larivière, la fillette de 11 ans dont le cadavre a été découvert dimanche matin dans un secteur isolé de Laval, aurait été agressée sexuellement avant d'être étranglée à mort par son assaillant toujours au large.

Bien que la police de Laval se montre fort peu loquace sur les résultats préliminaires de l'autopsie pratiquée hier sur le corps de la fillette, le quotidien La Presse rapporte avoir appris de bonne source qu'il y a eu manipulation des organes génitaux de la jeune victime.

En plus des marques évidentes de strangulation qui sont directement reliées à sa mort, la fillette affichait de mystérieuses rougeurs et un léger épanchement sanguin au niveau du vagin.

L'autopsie pratiquée par le docteur Claude Pothel, médecin-pathologiste du Laboratoire de médecine légale de Montréal, semble toutefois écarter pour l'instant qu'il y ait eu pénétration complète.

Des expertises médicales plus poussées sont actuellement en cours.

Par ailleurs, une équipe d'enquêteurs travaillant sous la direction

du lieutenant-détective Marc Demers, responsable de l'Unité des crimes contre la personne de la police de Laval, poursuivaient toujours leurs recherches, hier, pour tenter de reconstituer les tragiques événements entourant l'assassinat de la petite Marie-Eve.

Vivant à Saint-Polycarpe, dans la région de Valleyfield, en compagnie de sa mère, Nicole Boily, et de son beau-père, l'artiste-sculpteur François Lambert, la fillette était en visite samedi dernier chez des parents habitant rue Beausoleil, à Laval.

Un peu avant 19 h, Marie-Eve a obtenu la permission de sa mère d'aller acheter une ou deux baguettes de pain à une boulangerie située dans le même secteur de Laval.

L'enfant n'étant toujours pas revenue de sa course vers 20 h, la mère et son conjoint ont donné l'alerte à la police de Laval.

Ce n'est que vers 7 h dimanche matin, après une nuit de vaines recherches, que des employés du Canadien Pacifique ont aperçu le corps de la fillette, abandonné sur le bord de la voie ferrée, tout près des boulevards Saint-Martin et Industriel, dans le secteur de Saint-Vincent-de-Paul, à huit kilomètres de son point de départ.

Le prince Philip ne tient pas les journalistes en très haute estime

Vancouver (PC)

Se trouvant actuellement en Colombie-Britannique, le prince Philip a laissé voir qu'il ne tenait pas les journalistes et les photographes en très haute estime.

Des questions... stupides

Le photographe Greg Kinch, de la Presse Canadienne, l'a par exemple entendu répondre à un reportage, qui lui demandait de commenter le temps magnifique qu'il faisait à ce moment-là à Vancouver: «Je ne peux pas croire que ces gens-là posent des questions aussi stupides».

Au photographe Peter Battistoni, du Vancouver Sun, qui prenait de lui un trop grand nombre de photos à son goût, le prince a demandé: «Vous n'en avez pas encore réussi une?».

«Aussi incompetent que les autres»

Sur une réponse négative de Battistoni, il a lancé: «Alors vous êtes aussi incompetent que les autres».

Après avoir eu des entretiens avec des écologistes, le prince Philip doit survoler, aujourd'hui, les installations de coupe du bois de la société MacMillan Bloedel, sur l'île de Vancouver. Il sera à Calgary demain.

HABITAT RENIL INC.
566-8440

SURVEILLEZ LE LANCÉMENT DE NOS MAISONS
MODÈLES 1992 À ST-ÉLIE LES 14 ET 15 MARS PROCHAINS

HABITAT RENIL INC.
566-8440